



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 avril 2007  
Français  
Original : anglais

## Soixante-deuxième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009\*

#### Titre IV Coopération internationale pour le développement

#### Chapitre 14 Environnement

[Programme 11 (Plan-programme biennal et priorités  
pour la période 2008-2009)]\*\*

### Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	3
A. Organes directeurs . . . . .	10
B. Direction exécutive et administration . . . . .	10
1. Bureau du Directeur exécutif . . . . .	11
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants . . . . .	18
C. Programme de travail . . . . .	21
Sous-programme 1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide . . . . .	22
Sous-programme 2. Droit et conventions relatifs à l'environnement . . . . .	28
Sous-programme 3. Mise en œuvre des politiques . . . . .	34
Sous-programme 4. Technologie, industrie et économie . . . . .	41
Sous-programme 5. Coopération et représentation régionales . . . . .	49

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 6 (A/62/6/Add.1)*.

\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)*.



---

Sous-programme 6. Communication et information. ....	67
Annexe	
Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009. ....	77

---

## Vue d'ensemble

- 14.1 Au sein du système des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) assume la responsabilité principale des activités liées à l'environnement.
- 14.2 Le programme 11 tire sa légitimité de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, par laquelle l'Assemblée a créé le Conseil d'administration du PNUE, le Secrétariat de l'environnement et le Fonds pour l'environnement. Par sa décision 19/1 du 7 février 1997, le Conseil d'administration a redéfini et précisé le rôle et le mandat du PNUE énoncés dans la Déclaration de Nairobi y relative, que l'Assemblée a par la suite approuvée à l'annexe de sa résolution S/19-2 du 28 juin 1997. Elle a développé le mandat du PNUE dans sa résolution 53/242 du 28 juillet 1999. Tout récemment, dans sa résolution 61/205 du 8 décembre 2006, elle a réaffirmé le rôle joué par le Programme en tant que principal organisme des Nations Unies s'occupant des questions d'environnement, s'est félicitée de l'adoption du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités par le Conseil d'administration et a lancé un appel pour que soient intensifiés les efforts visant à l'appliquer.
- 14.3 Si le choix des principaux domaines techniques couverts dans le cadre du programme procède des résolutions de l'Assemblée générale et des décisions du Conseil d'administration pertinentes, le programme découle aussi des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les documents issus du Sommet mondial pour le développement durable, ce qui l'inscrit dans une perspective plus vaste; pour définir les principales étapes de sa mise en œuvre, on a tenu compte des objectifs et des priorités adoptés à l'échelle du système. Dans sa résolution 60/1, « Document final du Sommet mondial de 2005 », l'Assemblée a reconnu que l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de production et de consommation non viables, ainsi que la protection et la gestion de la base de ressources naturelles sur laquelle repose le développement économique et social, étaient des objectifs fondamentaux et des impératifs majeurs du développement durable.
- 14.4 L'objectif global du programme est de promouvoir l'application cohérente de la dimension environnementale du développement durable en surveillant constamment l'évolution de l'environnement et en remédiant aux problèmes qui se posent à cet égard. Le programme contribuera ainsi à la préservation de l'environnement, objectif fixé par la communauté internationale. Il favorisera aussi la prise en compte systématique des questions environnementales lors de la planification du développement et dans le cadre des processus qui s'y rattachent, à l'appui des efforts menés aux plans national et international pour atteindre d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, les documents issus des grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux conclus depuis 1992, en particulier l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim; ce dernier objectif figure dans la Déclaration du Millénaire et, pour qu'il soit atteint, il faut, entre autres, assurer la viabilité d'une base de ressources naturelles afin que les populations aient des moyens de subsistance.
- 14.5 La stratégie à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif comprendra les éléments suivants :
  - a) Porter les questions environnementales essentielles à l'attention des décideurs, de toutes les parties concernées et du grand public, tant aux niveaux national qu'international, en effectuant des évaluations environnementales et en facilitant leur réalisation; en constituant ou en renforçant un réseau d'institutions partenaires à partir des réseaux et des partenariats existants, afin de contribuer à la production, au suivi et à l'évaluation de données relatives à l'environnement; en menant des activités de sensibilisation, en diffusant des informations et en communiquant des avis d'alerte;

- b) Encourager et faciliter le dialogue et la coopération politique entre les pays et les régions, notamment la coopération Sud-Sud, afin de remédier aux problèmes environnementaux d'importance mondiale et régionale en stimulant l'organisation de consultations et d'initiatives intergouvernementales dans les régions, comme par exemple le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et leur apporter un appui technique et fonctionnel, et participer aux mécanismes de coordination de l'ONU au niveau régional;
  - c) Fournir des conseils et des orientations d'ordre général concernant la direction et la coordination des programmes environnementaux au sein du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Groupe de gestion de l'environnement, du Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres mécanismes de coordination;
  - d) Aider les autorités nationales, les entreprises commerciales et l'industrie, ainsi que la société civile, à prendre des mesures appropriées pour faire face aux problèmes environnementaux et aux difficultés associées au développement durable, en facilitant l'intégration des considérations environnementales dans la prise de décisions et la planification des politiques, notamment des stratégies d'élimination de la pauvreté; en les aidant à concevoir et à appliquer des politiques, des stratégies, des technologies et des pratiques respectueuses de l'environnement s'agissant de la gestion des ressources naturelles, des activités des entreprises et de l'industrie et des opérations commerciales (en encourageant par exemple des modes de consommation et de production viables); en contribuant à renforcer les cadres juridiques, à consolider les institutions, à promouvoir des partenariats stratégiques et à faciliter la mise au point d'options de financement innovantes; et en les préparant à faire face aux conséquences des catastrophes naturelles et des conflits sur l'environnement et à les atténuer;
  - e) Appuyer la mise en œuvre des accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement et faciliter l'établissement de liens et de synergies dans le cadre de leur application, notamment grâce à une assistance technique du PNUE, afin d'aider les pays à s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées, tout en respectant le statut juridique propre des accords conclus et les décisions prises par leurs organes de décision respectifs.
- 14.6 Lors de l'exécution de la stratégie du programme, on mettra avant tout l'accent sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali aux niveaux national, sous-régional et régional, dans la continuité de ce qui a été accompli au cours de l'exercice biennal 2006-2007. En fonction des ressources disponibles et en tirant parti de ses avantages comparatifs, le PNUE adoptera une approche systématique et progressive du renforcement de ses capacités d'appui à la mise en œuvre du Plan, sur la base des besoins prioritaires déterminés aux niveaux national, sous-régional et régional. Une attention particulière sera accordée au renforcement des démarches intersectorielles : les capacités d'évaluation et de gestion, les institutions environnementales, la législation, le financement, les ressources humaines et les moyens technologiques seront envisagés de façon intégrée.
- 14.7 Dans la poursuite de ces objectifs, le PNUE aura le souci de toujours respecter le principe de l'égalité des sexes dans le cadre de l'exécution de ses sous-programmes, s'agissant notamment de l'élaboration de politiques et de lois environnementales, de la communication et de la sensibilisation, de la gestion viable des ressources naturelles et des modes de consommation durables. La capacité du PNUE à cet égard sera renforcée.
- 14.8 Le PNUE travaillera en coopération et en coordination étroites avec d'autres organes multilatéraux et institutions spécialisées, en particulier avec les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin de tirer tout le parti possible des synergies et des avantages comparatifs de chacun, mais aussi pour promouvoir la cohésion à l'échelle du système. À cet égard, une

importance toute particulière sera accordée à la poursuite de l'élaboration du mémorandum d'accord entre le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et on s'efforcera de le rendre opérationnel, afin que les compétences du personnel des bureaux de pays du PNUD soient utilisées pleinement. Le PNUE a l'intention de prendre une part plus active aux processus tels que les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la stratégie pour l'élimination de la pauvreté.

- 14.9 Le programme répondra aux besoins des États Membres aux niveaux mondial, régional, sous-régional, national et local, conformément aux mandats pertinents, grâce à une structure fonctionnelle comprenant plusieurs divisions basées au siège et un réseau de bureaux régionaux correspondant aux six sous-programmes constitutifs du programme. Si la responsabilité principale de la mise en œuvre du programme incombe aux divisions, les bureaux régionaux coordonneront l'exécution du programme aux niveaux national et régional afin d'assurer sa cohésion et faciliteront l'exploitation de synergies avec les programmes pertinents exécutés par les organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui font partie du Groupe des Nations Unies pour le développement, le secteur privé, les grands groupes et la société civile dans son ensemble.
- 14.10 En tant qu'agent d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial, le PNUE continuera d'aider les pays réunissant les conditions requises à élaborer et à mettre en œuvre des projets s'inscrivant dans les six principaux domaines d'activité du Fonds, conformément aux directives émanant des organes décisionnels des accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement, lesquels, par une gestion avisée, font en sorte que le FEM fonctionne en tant que mécanisme de financement. Une attention particulière sera également accordée aux besoins des pays africains, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Le PNUE continuera d'assurer le secrétariat du Groupe consultatif scientifique et technique du Fonds pour l'environnement mondial et de fournir des avis scientifiques et techniques au Fonds quant à ses politiques et à ses programmes. Il se concentrera sur ses atouts propres et s'efforcera de traiter les projets aussi efficacement que possible.
- 14.11 Les activités dont le PNUE est responsable relèvent du programme 11 (Environnement) du Plan-programme biennal pour la période 2008-2009. Le programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009 comporte six sous-programmes, contre sept au cours de l'exercice biennal précédent et dans le Plan-programme biennal pour 2008-2009 approuvé (A/61/6/Rev.1). La structure révisée du programme tient compte des changements organisationnels apportés en octobre 2006, à l'issue de l'examen du plan-programme biennal pour la période 2008-2009, par le Comité du programme et de la coordination, qui visaient à donner un nouvel élan aux travaux menés par le PNUE dans les domaines du droit de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, ainsi qu'à renforcer les mécanismes d'exécution des programmes afin de faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, notamment en étoffant le rôle du PNUE au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. Ces changements impliquaient de :
- a) Regrouper toutes les activités relevant du domaine du droit de l'environnement, y compris les services rendus au titre des accords multilatéraux sur l'environnement, qui composaient le sous-programme 6 (Conventions sur l'environnement) avec les activités du sous-programme 2 (Élaboration des politiques et droit), dont le titre serait remplacé par le titre suivant : « Droit de l'environnement et conventions sur l'environnement »;
  - b) Confier la gestion des relations avec la société civile et les fonctions de liaison interinstitutions au réseau des bureaux régionaux du PNUE et créer une entité commune PNUE-PNUD chargée de la question du lien entre environnement et pauvreté, qui relèverait de l'actuel sous-programme 5 (Coopération et représentation régionales);

- c) Regrouper les composantes du programme relatives aux ressources naturelles et aux questions urbaines au sein du sous-programme 3 (Mise en œuvre des politiques);
  - d) Renuméroter le sous-programme 7 (Communication et information) qui devient le sous-programme 6. Ces mesures ont permis d'alléger la structure du programme en le réorganisant autour de six sous-programmes seulement.
- 14.12 Les principales réalisations escomptées et indicateurs de succès du programme pour l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que les ressources nécessaires sont présentés sous les rubriques Direction exécutive et administration et programme de travail. Les 23 réalisations escomptées et les 42 indicateurs de succès du programme de travail s'inspirent des 25 réalisations escomptées et des 43 indicateurs de succès du programme 11 (Environnement) du Plan-programme biennal pour la période 2008-2009, mais présentent des différences. Les objectifs du projet de budget-programme du PNUE pour 2008-2009 demeurent pour l'essentiel identiques à ceux du programme 11 (Environnement) du Plan-programme biennal pour la période 2008-2009, exception faite des objectifs des sous-programmes 2 et 6, qui sont regroupés dans un sous-programme 2 rebaptisé, et du nouveau texte qui a été inséré à la fin des sous-programmes 1 et 5. Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le Comité du programme et de la coordination devrait donc examiner les différences apparaissant entre le programme 11 du Plan-programme biennal pour 2008-2009 et les aspects relatifs au programme du présent projet de budget-programme à sa quarante-septième session.
- 14.13 En 2008 et 2009, le PNUE continuera de s'acquitter des fonctions d'évaluation et des fonctions normatives qui lui incombent au titre d'un grand nombre de résolutions de son Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, et de défendre et protéger l'environnement mondial. Le Secrétariat de l'environnement est dirigé par un Directeur exécutif qui est élu par l'Assemblée générale sur la proposition du Secrétaire général. Le Directeur exécutif est responsable, sous l'autorité et la direction du Conseil d'administration, de la gestion du Fonds pour l'environnement.
- 14.14 Le programme de travail 2008-2009 proposé vise à promouvoir la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali par étapes successives, en forgeant les partenariats requis et en réunissant les ressources nécessaires, en concentrant les efforts sur les questions environnementales qui ont une forte incidence sur le développement social et économique des pays, en aidant ces derniers à tenir systématiquement compte de l'environnement dans la planification du développement et l'exécution de leurs programmes en la matière, en collaborant avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires de développement au sein de partenariats efficaces, et en s'assurant que les activités que le PNUE mène sur le terrain sont centrées sur ses attributions principales et complètent le travail des autres partenaires de développement.
- 14.15 Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 56/253 du 24 décembre 2001 et 57/292 du 20 décembre 2002 tendant à ce que l'Office des Nations Unies à Nairobi soit renforcé davantage, des propositions ont été faites à cette fin au chapitre 28G (Administration, Nairobi) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. On mentionnera notamment la création de 36 nouveaux postes (2 postes P-3, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 33 postes d'agent local), au titre du projet de budget-programme pour 2008-2009, dont 34 postes (1 poste P-3 et les 33 postes d'agent local) en remplacement des postes qui sont actuellement financés au moyen des ressources extrabudgétaires du PNUE et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), et consacrés à des tâches administratives. Ces propositions permettraient de faire en sorte que les ressources extrabudgétaires du PNUE et d'ONU-Habitat ne soient plus mobilisées pour des activités administratives et puissent être consacrées à des activités de fond.

- 14.16 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre les publications en série et les publications isolées est indiquée sommairement au tableau 14.1 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme. La diminution prévue du volume des publications s'explique notamment par le reclassement de certaines publications dans la catégorie des « documents techniques » par suite de la décision de les publier uniquement sur Internet afin de limiter les coûts de production et d'atteindre un plus vaste lectorat, ainsi que par le fait que d'autres sont des périodiques ne paraissant, par exemple, que tous les cinq ans, que d'autres encore sont des numéros uniques ou ne sont destinées à paraître qu'au cours de l'exercice biennal 2006-2007, et que certaines enfin ont été fusionnées en un seul titre.

Tableau 14.1

**Répartition des publications**

<i>Publications</i>	<i>2004-2005 (nombre estimatif)<sup>a</sup></i>	<i>2004-2005 (nombre effectif)<sup>a</sup></i>	<i>2006-2007 (nombre estimatif)<sup>a</sup></i>	<i>2006-2007 (nombre effectif)<sup>a</sup></i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)<sup>a</sup></i>
Publications en série	26	59	53	20	32
Publications isolées	9	50	139	49	49
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>109</b>	<b>192</b>	<b>69</b>	<b>81</b>

<sup>a</sup> Les chiffres estimatifs ne portent que sur les produits programmés et reportés. Les chiffres effectifs ne portent que sur les produits réalisés et reformulés.

- 14.17 Les ressources inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élèvent à 12 510 500 dollars et reflètent une augmentation nette de 223 900 dollars (1,8 %) au titre de la direction exécutive et de l'administration, correspondant à : a) l'effet-report de la création pendant l'exercice biennal 2006-2007 d'un poste P-3 de secrétaire des organes directeurs; b) des besoins supplémentaires au titre des honoraires et frais de voyage d'experts engagés comme consultants pour rédiger divers documents techniques et les présenter au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants; c) des besoins accrus au titre des préparatifs de la session annuelle du Comité; d) l'utilisation ponctuelle de services contractuels d'imprimerie pour l'impression des annexes périodiques scientifiques publiées par le Comité; e) une diminution nette des besoins de remplacement ou d'acquisition de matériel de bureautique et de progiciels du secrétariat du Comité.
- 14.18 Les fonds extrabudgétaires dont le PNUE devrait pouvoir disposer pendant l'exercice biennal 2008-2009 s'élèvent à 277 132 000 dollars, soit 95,3 % du montant des ressources dont il devrait pouvoir disposer pour ce programme. Il est prévu, dans les arrangements existants concernant l'examen et la gestion de ces fonds au niveau intergouvernemental, que le Conseil d'administration du PNUE approuve des budgets biennaux définissant l'utilisation desdits fonds extrabudgétaires. Ceci a été fait à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, tenue à Nairobi du 5 au 9 février 2007.
- 14.19 La portée des fonctions d'évaluation et de contrôle du PNUE s'étend aux programmes et projets du Fonds pour l'environnement et aux fonds d'affectation spéciale correspondants, ainsi qu'aux projets du Fonds pour l'environnement mondial qui sont exécutés par le PNUE. L'objectif d'ensemble du Groupe de l'évaluation et du contrôle est de permettre à l'équipe de direction du PNUE et à ses États membres d'évaluer systématiquement les résultats des programmes exécutés par le PNUE, d'accroître l'efficacité de ces programmes et d'en revoir les objectifs, si besoin est. Il est proposé de conduire, au cours de l'exercice biennal 2008-2009, des évaluations visant à mesurer l'influence des travaux du PNUE sur les préoccupations mondiales en matière de gestion

des ressources en eau et à déterminer dans quelle mesure ces travaux ont influencé les politiques environnementales au niveau mondial. Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, le Groupe de l'évaluation et du contrôle du PNUE comprend un chef de la classe P-5, dont le coût est imputé sur le budget ordinaire, un spécialiste de l'évaluation de la classe P-4, un administrateur auxiliaire et trois agents des services généraux (autres classes) financés au moyen de fonds extrabudgétaires, relevant de la rubrique Direction exécutive et administration. Le montant des ressources nécessaires à la conduite des travaux d'évaluation et de contrôle a été estimé à 1 338 800 dollars, dont 334 200 dollars à imputer au budget ordinaire de l'ONU et 1 004 600 dollars à financer au moyen de ressources extrabudgétaires.

14.20 La répartition, en pourcentage, des ressources prévues au titre du chapitre 14 pour l'exercice biennal 2008-2009 est indiquée au tableau 14.2.

Tableau 14.2

**Répartition des ressources par composante**

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs	0,4	–
B. Direction exécutive et administration		
Bureau du Directeur exécutif	33,4	11,5
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	9,3	–
<b>Total partiel B</b>	<b>42,7</b>	<b>11,5</b>
C. Programme de travail		
Évaluation de l'environnement et alerte rapide	9,0	15,1
Droit de l'environnement et conventions sur l'environnement	6,7	8,8
Mise en œuvre des politiques	6,0	18,5
Technologie, industrie et économie	–	24,6
Coopération et représentation régionales	26,3	17,7
Communication et information	8,9	3,8
<b>Total partiel C</b>	<b>56,9</b>	<b>88,5</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

14.21 Les ressources nécessaires par composante et par source de financement, ainsi que les postes nécessaires, sont indiqués aux tableaux 14.3 et 14.4.

Tableau 14.3

**Ressources nécessaires, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2004-2005 (dépenses effectives)</i>	<i>2006-2007 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Organes directeurs	41,4	55,3	–	–	55,3	9,1	64,4
Direction exécutive et administration	4 528,6	5 116,3	223,9	4,4	5 340,2	502,3	5 842,5
Programme de travail	6 344,2	7 115,0	–	–	7 115,0	636,9	7 751,9
<b>Total (1)</b>	<b>10 914,2</b>	<b>12 286,6</b>	<b>223,9</b>	<b>1,8</b>	<b>12 510,5</b>	<b>1 148,3</b>	<b>13 658,8</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (montant estimatif)	Source de financement	2008-2009 (montant estimatif)
			a) Services d'appui à :	
	6 908,0	8 386,8	Des organismes des Nations Unies	8 057,0
	8 327,0	2 247,2	Des activités extrabudgétaires	6 648,0
			b) Activités de fond	
	33 234,1	24 180,0	Fonds généraux d'affectation spéciale	19 850,0
	8 968,0	11 016,0	Fonds pour l'environnement	10 735,0
			c) Projets opérationnels	
	109 212,7	122 000,0	Fonds pour l'environnement	130 000,0
	3 832,9	6 000,0	Réserve du Fonds pour l'environnement	6 000,0
	39 754,0	42 101,4	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	55 842,0
	51 402,2	45 000,0	Contributions de contrepartie	40 000,0
<b>Total (2)</b>	<b>261 638,9</b>	<b>260 931,4</b>		<b>277 132,0</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>272 553,1</b>	<b>273 218,0</b>		<b>290 790,8</b>

Tableau 14.4

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total		
	2006- 2007	2008- 2009	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2006- 2007	2008- 2009	
			2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009			
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1	
SSG	–	–	–	–	1	1	1	1	
D-2	3	3	–	–	3	3	6	6	
D-1	1	1	–	–	28	27	29	28	
P-5	8	8	–	–	40	45	48	53	
P-4/3	15	15	–	–	173	174	188	189	
P-2/1	2	2	–	–	41	62	43	64	
<b>Total partiel</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>286</b>	<b>312</b>	<b>316</b>	<b>342</b>	
<b>Agents des services généraux</b>									
1 <sup>re</sup> classe	1	1	–	–	–	–	1	1	
Autres classes	5	5	–	–	–	–	5	5	
<b>Total partiel</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	
<b>Autres catégories</b>									
Agents locaux	11	11	–	–	229	238	240	249	
<b>Total partiel</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>229</b>	<b>238</b>	<b>240</b>	<b>249</b>	
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>515</b>	<b>550</b>	<b>562</b>	<b>597</b>	

## A. Organes directeurs

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 55 300 dollars*

- 14.22 Le Conseil d'administration est l'organe directeur du PNUE. Il a un organe subsidiaire principal, à savoir le Comité des représentants permanents.
- 14.23 Le Conseil d'administration se compose de 58 États membres. Par sa résolution 53/242 du 28 juillet 1999, l'Assemblée générale a institué un forum mondial sur l'environnement au niveau ministériel, qui est constitué par le Conseil d'administration du PNUE siégeant en session ordinaire les années où il tient une session de ce type et en session extraordinaire au cours de laquelle les participants examinent les nouvelles questions importantes de politique de l'environnement les autres années. La dixième session extraordinaire et la vingt-cinquième session ordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement se tiendront respectivement en février 2008 dans un lieu restant à déterminer et en février 2009 à Nairobi.
- 14.24 Par ses décisions 19/32 et 21/20, le Conseil d'administration a décidé que le Comité des représentants permanents tiendrait quatre réunions ordinaires par an et que les débats seraient conduits dans toutes les langues officielles de l'ONU.

Tableau 14.5

### Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	55,3	55,3	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>55,3</b>	<b>55,3</b>	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>55,3</b>	<b>55,3</b>	–	–

- 14.25 Le montant prévu de 55 300 dollars servira à financer les heures supplémentaires et les dépenses de représentation occasionnées par les réunions du Conseil d'administration et de ses organes subsidiaires.

## B. Direction exécutive et administration

- 14.26 La direction exécutive et l'administration comprennent le Bureau du Directeur exécutif du PNUE et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

## 1. Bureau du Directeur exécutif

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 175 600 dollars*

- 14.27 Le Directeur exécutif du PNUE est chargé de façon générale, au sein du système des Nations Unies, de diriger la politique de l'environnement, d'évaluer les causes et les conséquences de l'évolution de l'environnement, de recenser les nouveaux problèmes et d'encourager la recherche de solutions efficaces au niveau international. Il est également chargé de coordonner les activités des organismes des Nations Unies en matière d'environnement et de fournir un appui au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement.
- 14.28 Dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur exécutif donne les grandes orientations concernant les travaux du PNUE, comme prescrit, et a la responsabilité générale de la gestion des ressources du Programme. Il supervise l'ensemble des divisions, bureaux régionaux et antennes et participe activement aux consultations avec les gouvernements, y compris par l'intermédiaire des missions permanentes accréditées auprès du PNUE à Nairobi, et il veille à ce que le Programme s'acquitte de ses responsabilités d'agent d'exécution pour le Fonds pour l'environnement mondial. Le Directeur exécutif est secondé par le Directeur exécutif adjoint, qui est habilité à exercer en son nom toutes ses fonctions.
- 14.29 Le Bureau du Directeur exécutif fournit des services administratifs et d'appui au Directeur exécutif et au Directeur exécutif adjoint ainsi qu'à l'équipe de direction du PNUE, notamment en définissant des orientations et en donnant son approbation de principe en ce qui concerne les questions relatives aux programmes et les questions administratives. Il comprend un conseiller de direction, chargé de mobiliser les divisions ainsi que les parties prenantes et mécanismes les plus importants en faveur de la réalisation des objectifs stratégiques du PNUE et de coordonner l'appui aux politiques relatives aux programmes, un conseiller pour l'égalité des sexes, et une équipe consultative pour la mise en œuvre des politiques stratégiques, formée de quatre conseillers principaux pour les domaines suivants : élaboration et coordination des programmes; affectation, gestion et mobilisation des fonds; gestion des ressources humaines; systèmes d'appui télématiques.
- 14.30 Le Bureau du Directeur exécutif englobe le Bureau du secrétariat des organes directeurs, le Groupe de la coordination et de la gestion des programmes et le Groupe de l'évaluation et du contrôle. Le secrétariat des organes directeurs fournit des services de secrétariat au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement et à ses organes subsidiaires, tels que le Comité des représentants permanents, sert d'organe de liaison pour l'examen des relations extérieures avec les gouvernements ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et organismes des Nations Unies intéressés, et fournit des documents aux gouvernements et à d'autres partenaires extérieurs, dont il facilite la participation aux sessions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement ainsi qu'aux réunions de ses organes subsidiaires. Le Groupe de la coordination et de la gestion des programmes coordonne les activités de planification et de programmation, facilite l'élaboration des projets et le processus d'approbation et assure le suivi des résultats des programmes, sur lesquels il fait rapport. Le Groupe de l'évaluation et du contrôle évalue l'exécution du programme et coordonne les activités du PNUE en ce qui concerne le Bureau des services de contrôle interne, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection. Sur la base des recommandations issues des évaluations et des audits, le Groupe donne des orientations en vue d'améliorer la gestion et l'exécution des programmes.

Tableau 14.6

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Prendre des initiatives pour atteindre les objectifs en matière d'environnement fixés au niveau mondial, exécuter les mandats confiés au Programme des Nations Unies pour l'environnement par les organes délibérants, veiller à ce que le programme de travail soit exécuté de façon cohérente et gérer les ressources humaines et financières conformément aux règles et pratiques en vigueur à l'ONU.

**Réalisations escomptées (Secrétariat)****Indicateurs de succès**

a) Amélioration de l'intégration des activités relatives à l'environnement dans le système des Nations Unies et plus grande prise en compte des questions liées à l'environnement dans le cadre général du développement durable

a) i) Nombre accru d'initiatives menées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 7 initiatives menées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies

2006-2007 (estimation) : 10 initiatives menées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies

2008-2009 (objectif) : 12 initiatives menées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies

ii) Nombre accru de mécanismes interinstitutionnels et intergouvernementaux prenant en compte les questions liées à l'environnement

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 17 activités interinstitutions touchant à l'environnement et mécanismes intergouvernementaux connexes

2006-2007 (estimation) : 25 activités interinstitutions touchant à l'environnement et mécanismes intergouvernementaux connexes

2008-2009 (objectif) : 30 activités interinstitutions touchant à l'environnement et mécanismes intergouvernementaux connexes

b) Recadrage de l'action du PNUE par rapport aux besoins de ses États membres, notamment en matière de renforcement des capacités et d'appui technologique, les questions d'égalité des sexes étant davantage prises en compte lors de l'exécution de ses programmes et projets

b) i) Appréciation par les États Membre de la pertinence de l'action du PNUE, comme en témoigne leur niveau de représentation au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement

*Mesure des résultats*

2004-2005 : participation de 76 % des États Membres de l'ONU aux sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement

2006-2007 (estimation) : participation de 78 % des États Membres de l'ONU aux sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement

2008-2009 (objectif) : participation de 78 % des États Membres de l'ONU aux sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement

ii) Accroissement du nombre d'activités contribuant à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités

*Mesure des résultats*

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 30 % des produits contribuent directement à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali

2008-2009 (objectif) : 50 % des produits contribuent directement à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali

iii) Hausse des montants affectés à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali

*Mesure des résultats*

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : allocation de 30 % des ressources du Fonds pour l'environnement à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali

2008-2009 (objectif) : Allocation de 50 % des ressources du Fonds pour l'environnement à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali

iv) Prise en compte plus grande des questions d'égalité des sexes dans l'exécution des programmes et projets

	<p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : information non disponible 2006-2007 (estimation) : 5 programmes et projets 2008-2009 (objectif) : 10 programmes et projets</p>
c) Amélioration de la gestion du programme de travail du PNUE et renforcement de la collaboration entre les divisions du PNUE en matière d'exécution des programmes	<p>c) Exécution des produits et services dans les délais impartis</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : Exécution de 92 % des produits dans les délais impartis 2006-2007 (estimation) : Exécution de 93 % des produits dans les délais impartis 2008-2009 (objectif) : Exécution de 93 % des produits dans les délais impartis</p>
d) Amélioration de la gestion des ressources financières et humaines du PNUE	<p>d) Utilisation efficace et rationnelle des ressources financières et humaines</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : Utilisation de 99 % des ressources allouées par le Fonds pour l'environnement 2006-2007 (estimation) : Utilisation de 99,3 % des ressources allouées par le Fonds pour l'environnement 2008-2009 (objectif) : Utilisation de toutes les ressources allouées par le Fonds pour l'environnement</p>
	<p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 15 % de postes vacants 2006-2007 (estimation) : 10 % de postes vacants 2008-2009 (objectif) : 10 % de postes vacants</p>
e) Rapidité des opérations de recrutement et d'affectation du personnel	<p>e) Réduction du délai moyen nécessaire pour pourvoir un poste vacant, défini par le nombre de jours écoulés entre la publication de l'avis de vacance de poste et la nomination du titulaire</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 200 jours en moyenne nécessaires pour pourvoir un poste vacant 2006-2007 (estimation) : 180 jours en moyenne nécessaires pour pourvoir un poste vacant 2008-2009 (objectif) : 120 jours en moyenne nécessaires pour pourvoir un poste vacant</p>
f) Amélioration de la représentation géographique et de la parité des sexes au sein du personnel	<p>f) i) Pourcentage accru de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupés par des femmes</p>

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 41,2 % des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupés par des femmes  
2006-2007 (estimation) : 45 % des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupés par des femmes  
2008-2009 (objectif) : 50 % des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupés par des femmes

ii) Proportion accrue des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupés par des ressortissants d'États Membres sous-représentés ou non représentés

*Mesure des résultats*

2004-2005 : information non disponible  
2006-2007 (estimation) : 12 % des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupés par des ressortissants d'États Membres sous-représentés ou non représentés  
2008-2009 (objectif) : 15 % des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupés par des ressortissants d'États Membres sous-représentés ou non représentés

g) Évaluation efficace du programme du PNUE et renforcement du respect des recommandations issues des évaluations et des audits

g) i) Pourcentage d'évaluations prévues de sous-programmes et de projets menées à bien en vue de tirer des enseignements

*Mesure des résultats*

2004-2005 : toutes les évaluations de sous-programme prévues menées à bien  
2006-2007 (estimation) : toutes les évaluations de sous-programme prévues menées à bien  
2008-2009 (objectif) : toutes les évaluations de sous-programme prévues menées à bien

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 93 % des évaluations de projet prévues menées à bien  
2006-2007 (estimation) : 95 % des évaluations de projet prévues menées à bien

2008-2009 (objectif) : 95 % des évaluations de projet prévues menées à bien

ii) Pourcentage de recommandations issues d'évaluations ayant été acceptées

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 65 % des recommandations acceptées

2006-2007 (estimation) : 65 % des recommandations acceptées

2008-2009 (objectif) : 70 % des recommandations acceptées

iii) Pourcentage de recommandations issues d'évaluations qui, après avoir été acceptées, ont été appliquées ou sont en cours d'application

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 60 % des recommandations appliquées

2006-2007 (estimation) : 70 % des recommandations appliquées

2008-2009 (objectif) : 75 % des recommandations appliquées

iv) Pourcentage de recommandations issues d'audits qui, une fois acceptées, ont été appliquées dans un délai de trois ans à compter de leur émission

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 82 % des recommandations acceptées appliquées

2006-2007 (estimation) : 92 % des recommandations acceptées appliquées

2008-2009 (objectif) : toutes les recommandations acceptées appliquées

---

## Produits

14.31 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : dixième session extraordinaire, vingt-cinquième session ordinaire et réunions du Bureau du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement (6 réunions);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, selon les besoins (30 rapports);

- ii) Comité des représentants permanents du PNUE :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions préparatoires organisées par le Comité des représentants permanents, y compris ses sous-comités, en vue de la dixième session extraordinaire et de la vingt-cinquième session ordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement (20 réunions); réunions régulières du Comité des représentants permanents (8 réunions);
  - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports trimestriels au Comité des représentants permanents (40 rapports);
- b) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
  - i) Administration générale et gestion : coordination et suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et stratégies du PNUE en matière de gestion des documents et des dossiers; coordination et suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies du PNUE en matière d'égalité des sexes; coordination des activités de planification et de programmation, notamment l'établissement du cadre stratégique, du budget-programme biennal et des descriptifs de projet; gestion de l'exécution des programmes et des projets ainsi que des ressources financières et humaines, notamment examens périodiques de l'exécution des programmes et des projets et établissement de rapports sur le suivi de l'exécution des programmes et de rapports financiers; orientations et approbation de principe concernant les mesures administratives et relatives aux programmes; supervision de toutes les questions liées au fonctionnement des entités du siège et des bureaux extérieurs, les divisions devant coopérer entre elles dans le cadre de l'exécution des programmes et des projets; maintien de l'efficacité des efforts de concertation et de communication déployés au sein du PNUE et avec l'Office des Nations Unies à Nairobi en ce qui concerne les services assurés par celui-ci;
  - ii) Audits : facilitation des audits internes et externes et suivi de l'application des recommandations issues de ces audits;
  - iii) Évaluations : coordination et gestion de l'évaluation des programmes et projets, notamment établissement du rapport d'évaluation annuel, évaluations des sous-programmes et projets; conseils pour l'amélioration de la gestion et de l'exécution des programmes.

Tableau 14.7

**Ressources nécessaires : Bureau du Directeur exécutif**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	3 912,9	4 026,8	17	17
Autres objets de dépense	148,8	148,8	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>4 061,7</b>	<b>4 175,6</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
Fonds extrabudgétaires	27 840,4	31 882,0	56	67
<b>Total</b>	<b>31 902,1</b>	<b>36 057,6</b>	<b>73</b>	<b>84</b>

- 14.32 Le montant de 4 175 600 dollars doit permettre de financer 17 postes et divers autres objets de dépense. L'augmentation de 113 900 dollars au titre des postes est imputable au financement intégral du poste P-3 de secrétaire des organes directeurs du PNUE créé au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Le montant de 148 800 dollars inscrit à la rubrique « Autres objets de dépense » servira notamment à financer les voyages du personnel et les dépenses de fonctionnement, essentiellement afférentes à l'entretien du matériel de bureau et d'informatique.
- 14.33 Les fonds extrabudgétaires sont utilisés dans le cadre de la gestion du PNUE, notamment pour l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de son programme de travail. Leur montant estimatif comprend 6 millions de dollars au titre de la Réserve du Programme du Fonds pour l'environnement.

## **2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants**

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 164 600 dollars*

- 14.34 Par sa résolution 913 (X) du 3 décembre 1955, l'Assemblée générale a créé le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants pour qu'il étudie les sources de rayonnements ionisants et les effets de l'exposition à ces sources sur la santé et l'environnement. Dans les résolutions qu'elle a adoptées chaque année sur le sujet, la plus récente étant la résolution 61/109 du 14 décembre 2006, l'Assemblée a réaffirmé qu'il était souhaitable que le Comité scientifique poursuive ses travaux, de même qu'elle a réaffirmé la décision tendant à ce qu'il conserve les attributions et le rôle indépendant qui étaient actuellement les siens, et souligné que le Comité devait tenir des sessions ordinaires annuelles afin que son rapport puisse faire état des faits nouveaux et des résultats les plus récents dans le domaine des rayonnements ionisants et communiquer ainsi des informations actualisées à tous les États.
- 14.35 Le secrétariat du Comité scientifique, situé à Vienne, organise les sessions annuelles du Comité et en assure le service. Il est en outre chargé d'élaborer les documents scientifiques demandés par le Comité en vue de leur examen lors des sessions, de regrouper des données scientifiques et techniques, d'entretenir des contacts avec les organes compétents et de diffuser les conclusions du Comité. Tous les quatre à cinq ans, le Comité publie un rapport de fond comportant plusieurs annexes très pointues à caractère scientifique.
- 14.36 Pour mieux répondre aux besoins des États Membres et faire face à l'évolution rapide et à la complexité croissante des sciences et des technologies de la communication au niveau mondial, il est prévu de mettre en place, pendant l'exercice biennal 2008-2009, des mécanismes d'amélioration permanente, notamment de continuer à publier un rapport récapitulatif détaillé tous les quatre à cinq ans tout en s'attaquant sans délai aux nouveaux problèmes en établissant plus fréquemment des rapports à leur sujet. En outre, le secrétariat prendra des mesures visant à améliorer les mécanismes de collecte, d'analyse et de diffusion des données, et à sensibiliser les décideurs, la communauté scientifique et la société civile aux conclusions du Comité scientifique de façon à mieux les leur faire comprendre.

Tableau 14.8

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Sensibiliser les décideurs, la communauté scientifique et la société civile aux risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants et mieux leur faire comprendre les effets des rayonnements ionisants sur la santé des populations et l'environnement de façon à constituer une base solide pour l'évaluation des risques susmentionnés et la prise de décisions concernant la protection contre ces rayonnements.

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Élargissement de la portée des évaluations scientifiques portant sur l'exposition aux rayonnements ionisants aux niveaux régional et mondial et sur les risques et les effets qui en découlent sur le plan de la santé des populations et de l'environnement et mise à jour de ces évaluations

a) Les principales sources d'information s'enrichissent, comme en témoigne le nombre de pays qui communiquent des données pertinentes sur l'exposition aux rayonnements et le nombre d'articles scientifiques sur ce sujet publiés, qui ont fait l'objet d'une évaluation depuis avril 2001

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : communication par 60 pays de données pertinentes sur l'exposition aux rayonnements

2006-2007 (estimation) : communication par 74 pays de données pertinentes sur l'exposition aux rayonnements

2008-2009 (objectif) : communication par 84 pays de données pertinentes sur l'exposition aux rayonnements

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : 884 articles scientifiques évalués depuis avril 2001

2006-2007 (estimation) : 1 904 articles scientifiques évalués depuis avril 2001

2008-2009 (objectif) : 2 700 articles scientifiques évalués depuis avril 2001

b) Sensibilisation des décideurs, de la communauté scientifique et de la société civile aux évaluations scientifiques du Comité et recours accru à ces évaluations comme base solide pour l'évaluation des risques liés aux rayonnements et la prise de décisions concernant la protection contre ces rayonnements

b) Renvoi et recours accrus aux évaluations du Comité, comme en témoigne le nombre de produits téléchargés à partir d'Internet et le nombre de sites Web comportant des liens vers le site du Comité

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : 186 286 produits téléchargés depuis janvier 2005

2006-2007 (estimation) : 601 553 produits téléchargés depuis janvier 2005

2008-2009 (objectif) : 1 million de produits téléchargés depuis janvier 2005

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : 43 sites Web comportant des liens vers le site du Comité

2006-2007 (estimation) : 109 sites Web comportant des liens vers le site du Comité

2008-2009 (objectif) : 180 sites Web comportant des liens vers le site du Comité

---

**Facteurs externes**

- 14.37 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'aboutir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les organisations nationales et internationales qui contribuent aux activités du Comité continuent de fournir des contributions en nature; b) les États Membres répondent aux questionnaires et enquêtes du Comité en temps voulu et de manière suffisamment détaillée.

**Produits**

14.38 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (2 réunions);
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel à l'Assemblée générale sur les travaux de la session annuelle du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et sur les nouveaux problèmes liés aux sources de rayonnements ionisants et aux effets de ces rayonnements (2 rapports); élaboration des documents scientifiques demandés par le Comité en vue de leur examen lors de ses sessions annuelles (10 documents);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Publications en série : publication des rapports thématiques du Comité scientifique sur les nouveaux problèmes liés aux sources de rayonnements ionisants et aux effets de ces rayonnements (2 publications); révision d'une brochure sur les rayonnements (doses, effets, risques) (1 brochure);
  - ii) Supports techniques : maintenance et mise à jour du site Web du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, notamment mise à jour des bases regroupant certaines données scientifiques et techniques communiquées par les États Membres (1 site).

Tableau 14.9

**Ressources nécessaires : Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	752,7	752,7	3	3
Autres objets de dépense	301,9	411,9	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 054,6</b>	<b>1 164,6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 054,6</b>	<b>1 164,6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

- 14.39 Le montant de 752 700 dollars permettra le maintien de trois postes. Les ressources inscrites à la rubrique « Autres objets de dépense », soit 411 900 dollars, en augmentation de 110 000 dollars, serviront en grande partie à financer les services spécialisés de consultants nécessaires à la réalisation d'études et à l'établissement de rapports pour les sessions annuelles du Comité scientifique, les voyages des représentants, les services contractuels liés à la publication d'une brochure explicative sur les doses de rayonnements et sur les effets et les risques de ces rayonnements, à la publication des annexes scientifiques et dépenses de fonctionnement.

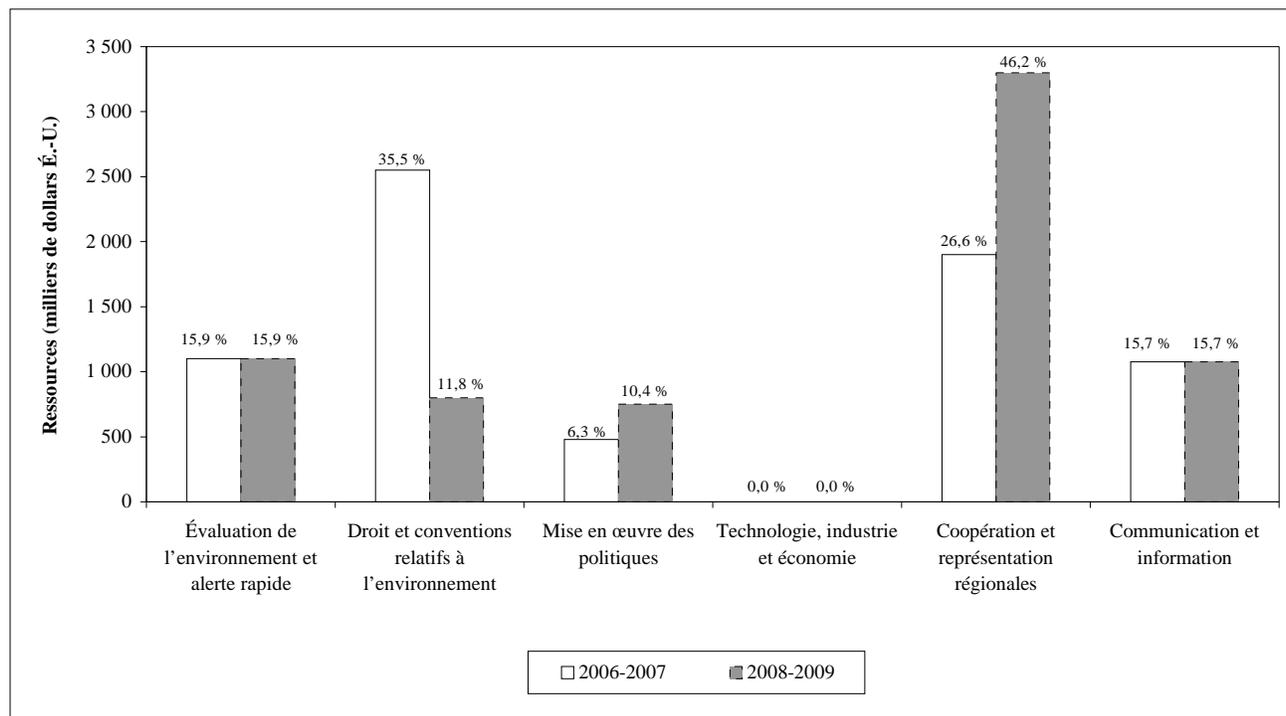
### C. Programme de travail

Tableau 14.10

**Ressources nécessaires, par sous-programme**

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide	1 130,6	1 130,6	3	3
2. Droit et conventions relatifs à l'environnement	2 528,5	841,9	8	3
3. Mise en œuvre des politiques	449,9	743,3	2	3
4. Technologie, industrie et économie	–	–	–	–
5. Coopération et représentation régionales	1 890,5	3 283,7	7	11
6. Communication et information	1 115,5	1 115,5	7	7
<b>Total partiel</b>	<b>7 115,0</b>	<b>7 115,0</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
Fonds extrabudgétaires	233 091,0	245 250,0	459	483
<b>Total</b>	<b>240 206,0</b>	<b>252 365,0</b>	<b>486</b>	<b>510</b>

## Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



### Sous-programme 1 Évaluation de l'environnement et alerte rapide

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 130 600 dollars*

- 14.40 La Division de l'évaluation de l'environnement et de l'alerte rapide est chargée de l'exécution de ce sous-programme. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 1 du programme 11 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.
- 14.41 Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, on poursuivra les efforts entrepris dans le cadre du présent sous-programme pour renforcer la base scientifique des évaluations mondiales, sous-mondiales, thématiques et multisectorielles, et pour améliorer la diffusion de leurs conclusions auprès des décideurs aux niveaux mondial et sous-mondial. On consacrera aussi des efforts à améliorer la quantité, la qualité et l'accessibilité des données et statistiques environnementales au moyen de réseaux et de partenariats aux niveaux régional et national. On s'attachera également, au cours de la période, à renforcer de manière cohérente et collaborative les capacités institutionnelles et techniques nationales dans les pays en développement et les pays en transition économique pour surveiller la situation de l'environnement par les moyens suivants : outils, directives, normes et pratiques optimales d'évaluation, d'organisation en réseaux et de gestion des données; formation et bourses; assistance technique.

Tableau 14.11

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Continuer de surveiller la situation de l'environnement mondial afin de permettre aux décideurs, aux niveaux national et international, d'accorder au moment opportun l'attention voulue aux problèmes qui se posent dans ce domaine et d'informer la société civile.

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Évaluations environnementales participatives, adaptées aux politiques et scientifiquement crédibles

a) i) Nombre accru de gouvernements, d'organismes du système des Nations Unies, de centres qui collaborent avec l'Avenir de l'environnement mondial et de scientifiques qui contribuent aux évaluations de l'environnement menées ou appuyées par le PNUE

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 96 gouvernements  
2006-2007 (estimation) : 112 gouvernements  
2008-2009 (objectif) : 120 gouvernements

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 18 organes du système des Nations Unies  
2006-2007 (estimation) : 22 organes du système des Nations Unies  
2008-2009 (objectif) : 24 organes du système des Nations Unies

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 45 centres qui collaborent avec l'Avenir de l'environnement mondial  
2006-2007 (estimation) : 60 centres qui collaborent avec l'Avenir de l'environnement mondial  
2008-2009 (objectif) : 70 centres qui collaborent avec l'Avenir de l'environnement mondial

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 2 200 scientifiques  
2006-2007 (estimation) : 2 400 scientifiques  
2008-2009 (objectif) : 2 400 scientifiques

ii) Nombre accru de mentions des évaluations de l'environnement menées ou appuyées par le PNUE dans les instances intergouvernementales et les revues scientifiques

- Mesure des résultats*  
 2004-2005 : 8 mentions dans les résolutions, les décisions et les documents  
 2006-2007 (estimation) : 10 mentions dans les résolutions, les décisions et les documents  
 2008-2009 (objectif) : 20 mentions dans les résolutions, les décisions et les documents
- Mesure des résultats*  
 2004-2005 : 20 mentions dans les revues scientifiques  
 2006-2007 (estimation) : 30 mentions dans les revues scientifiques  
 2008-2009 (objectif) : 40 mentions dans les revues scientifiques
- b) Participation accrue d'institutions partenaires aux réseaux appuyés par le PNUE et amélioration des échanges des données et des informations disponibles en ce qui concerne l'environnement, afin qu'elles puissent être utilisées dans le cadre des évaluations, des systèmes d'alerte rapide et lors de la prise de décisions
- b) i) Nombre accru d'institutions partenaires participant aux réseaux d'échange de données et d'informations appuyés par le PNUE
- Mesure des résultats*  
 2004-2005 : 150 institutions partenaires  
 2006-2007 (estimation) : 200 institutions partenaires  
 2008-2009 (objectif) : 250 institutions partenaires
- ii) Nombre accru de téléchargements et renforcement de l'utilisation des séries de données et des documents d'informations accessibles grâce aux réseaux appuyés par le PNUE
- Mesure des résultats*  
 2004-2005 : 1 100 téléchargements  
 2006-2007 (estimation) : 1 200 téléchargements  
 2008-2009 (objectif) : 1 600 téléchargements
- iii) Nombre accru de communiqués d'alerte rapide affichés sur le Web par le PNUE
- Mesure des résultats*  
 2004-2005 : 5 communiqués  
 2006-2007 (estimation) : 10 communiqués  
 2008-2009 (objectif) : 15 communiqués
- c) Renforcement des moyens institutionnels et technologiques dans les pays en développement et les pays en transition économique aux fins de la collecte de données, de la recherche, de l'analyse, du suivi, des évaluations de l'environnement, de la diffusion rapide de
- c) Nombre accru d'institutions de pays en développement et de pays en transition économique agissant en partenariat dans le cadre d'évaluations de l'environnement menées ou appuyées par le PNUE et de réseaux d'échange de données et d'informations

messages d'alerte, ainsi que de la constitution de réseaux et de partenariats	<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 50 mémorandums d'accord 2006-2007 (estimation) : 65 mémorandums d'accord 2008-2009 (objectif) : 80 mémorandums d'accord
---	--

---

### Facteurs externes

- 14.42 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) il y aura un engagement des partenaires extérieurs et des autres parties prenantes pour la mise en place de cadres institutionnels adéquats et pour l'apport de leur coopération et de leur appui aux processus d'évaluation de l'environnement; b) les gouvernements et les partenaires seront disposés à faciliter l'accès à des données et informations actualisées pour la mise en œuvre d'activités de surveillance, d'évaluation, d'établissement de rapports et d'alerte rapide dans le domaine de l'environnement; et c) il n'y aura pas de réductions dans les contributions au Fonds pour l'environnement ni dans les autres financements extérieurs destinés à la mise en œuvre du programme de travail.

### Produits

- 14.43 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
    - i) Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – Conseil d'administration : documentation délibératoire : rapports et notes sur l'état de l'environnement adressés aux instances intergouvernementales mondiales et régionales telles que l'Assemblée générale, les organes directeurs du PNUE, les négociateurs d'accords multilatéraux sur l'environnement, les forums ministériels régionaux et le Groupe de la gestion de l'environnement, pour leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause (8);
    - ii) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes de travail sur les données et l'information écologiques dans le but d'accroître l'efficacité de l'exécution du programme et de ses synergies par l'échange de connaissances et d'avis techniques avec divers organismes de l'ONU et d'autres partenaires compétents (5); réunions de groupes d'écologues dans le but d'accroître l'efficacité de l'exécution du programme quant à l'appui technologique et au renforcement des capacités et d'étoffer les synergies en échangeant connaissances et avis techniques avec d'autres organismes de l'ONU, des organes interinstitutions et d'autres partenaires compétents (2); réunions de groupes de travail d'écologues dans le but d'accroître l'efficacité de l'exécution du programme et de ses synergies en échangeant connaissances et avis techniques avec divers organismes de l'ONU et d'autres partenaires compétents (6);
  - b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
    - i) Publications en série : bilans annuels sous forme d'annuaires GEO à l'intention des décideurs pour les informer des faits nouveaux, des questions naissantes et des indicateurs environnementaux (2);

- ii) Publications isolées : rapports d'évaluation écologique sur la diversité biologique, les écosystèmes (sols, forêts, eaux douces, milieux côtier et marin) et les questions thématiques intersectorielles d'importance mondiale liées à l'environnement et au bien-être humain, à l'intention des décideurs, pour améliorer leur compréhension commune des enjeux environnementaux et des questions naissantes dans ce domaine (10); rapports d'évaluation de l'environnement régional et sous-régional à l'intention des décideurs, pour améliorer leur compréhension commune des enjeux environnementaux et des questions naissantes dans ce domaine (10);
- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : directives, pratiques optimales, manuels, matériels didactiques et moyens de diffusion en matière de collecte de données, de recherche, d'analyse, de surveillance, de gestion intégrée de l'environnement, d'alerte rapide et de mise en réseau de l'information à l'intention des gouvernements et des institutions partenaires pour accroître leurs capacités institutionnelles et techniques dans ces domaines, comme le prévoit le Plan stratégique de Bali (10); moyens de diffusion et de communication de données et d'informations, d'applications et de réseaux environnementaux à l'intention des décideurs pour les sensibiliser davantage à l'utilité des applications et réseaux de données et d'informations sur l'environnement (6); documents de diffusion et de communication des résultats d'évaluation de l'environnement à l'intention des décideurs pour les sensibiliser davantage aux questions environnementales (15);
- iv) Manifestations spéciales : activités mondiales et régionales de lancement et de diffusion de publications sur les résultats d'évaluations de l'environnement pour intensifier la sensibilisation aux questions intéressant l'environnement et sa gestion (15);
- v) Supports techniques : outils et applications pour l'apprentissage en ligne des techniques de collecte de données, de recherche, d'analyse, de surveillance, d'évaluation intégrée de l'environnement, d'alerte rapide et de mise en réseau de l'information à l'intention des gouvernements et des institutions partenaires, pour leur permettre de renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques dans ces domaines, comme le prévoit le Plan stratégique de Bali (5); ensemble à jour, cohérent et complémentaire de systèmes d'information, de bases de données et de services comprenant des services d'alerte et d'avis rapides reposant sur les techniques d'information et de communication les plus récentes, de partenariats public-privé, de résultats d'observation de la Terre et de données scientifiques à l'intention des praticiens de l'évaluation et des décideurs, pour accroître leur capacité d'analyse des problèmes environnementaux (15);
- vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : consultations mondiales et sous-mondiales avec les décideurs, les experts et les partenaires pour déterminer la portée et les modalités d'un ensemble cohérent d'évaluations scientifiquement crédibles qui correspondent à leurs besoins et qui soient conformes aux orientations fixées, ainsi que pour renforcer la participation des pays en développement et des pays à économie en transition aux processus d'évaluation élargis comme le prévoit le Plan stratégique de Bali (6); réseaux et alliances d'institutions mondiales, régionales, nationales et spécialisées pour renforcer l'infrastructure de collecte de données, de recherche, d'analyse, de surveillance, d'évaluation, d'échange d'informations et de coopération Sud-Sud et Nord-Sud, ainsi que pour contribuer à la viabilité institutionnelle et technique des initiatives de renforcement des capacités, comme le prévoit le Plan stratégique de Bali (10);

- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : services consultatifs fournis à la demande des gouvernements pour accroître leurs capacités institutionnelles et techniques de collecte de données, de recherche, d'analyse, de surveillance, d'évaluation intégrée de l'environnement, d'alerte rapide et de mise en réseau de l'information comme le prévoit le Plan stratégique de Bali et pour favoriser la prestation cohérente des services de l'Organisations des Nations Unies au niveau des pays, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté et les bilans communs de pays (25); assistance technique fournie à la demande des gouvernements pour accroître leurs capacités institutionnelles et techniques pour l'examen de questions prioritaires sur le plan international telles la réduction des risques de catastrophe, la gestion et l'analyse de données relatives à la diversité biologique et la cartographie du plateau continental (10);
  - ii) Cours, séminaires et ateliers de formation : formation d'experts venus d'administrations publiques et d'institutions associées aux techniques de collecte de données, de recherche, d'analyse, de surveillance, de gestion intégrée de l'environnement, d'alerte rapide et de mise en réseau de l'information, pour renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques dans ces domaines comme le prévoit le Plan stratégique de Bali (30);
  - iii) Bourses et subventions : bourses fournies à des spécialistes et à des étudiants pour les mettre mieux à même de contribuer aux activités de collecte de données, de recherche, d'analyse, de surveillance, de gestion intégrée de l'environnement, d'alerte rapide et de mise en réseau de l'information à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali (3).

Tableau 14.12

**Ressources nécessaires : sous-programme 1**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	1 095,1	1 095,1	3	3
Autres objets de dépense	35,5	35,5	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 130,6</b>	<b>1 130,6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Fonds extrabudgétaires	36 753,1	41 876,0	66	66
<b>Total</b>	<b>37 883,7</b>	<b>43 006,6</b>	<b>69</b>	<b>69</b>

14.44 Le montant de 1 095 100 dollars prévoit le maintien de trois postes. Les autres objets de dépense (35 500 dollars) couvriraient, dans une large mesure, les dépenses opérationnelles telles que les communications et l'entretien du matériel de bureautique.

## Sous-programme 2 Droit et conventions relatifs à l'environnement

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 841 900 dollars*

- 14.45 La Division du droit et des conventions relatifs à l'environnement est chargée de l'exécution de ce sous-programme. Le programme de travail a été établi à partir des sous-programmes 2 et 6 du programme 11 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. Celui-ci a été révisé (A/61/6/Rev.1) et le cadre logique du sous-programme reflète cette révision, compte tenu des résultats de la restructuration organisationnelle réalisée en octobre 2006 par le PNUE en regroupant toutes les activités juridiques relatives à l'environnement, y compris les services relatifs aux accords multilatéraux sur l'environnement au titre du sous-programme 2, qu'on propose de dénommer « Droit et conventions relatifs à l'environnement » au lieu d'« Élaboration des politiques et droit ».
- 14.46 Pour l'exercice biennal 2008-2009, le programme de travail vise à promouvoir la prise en compte effective des préoccupations écologiques dans les politiques et la législation à tous les niveaux afin que soient atteints les objectifs de développement convenus au plan international, notamment par la création de possibilités d'interaction au moyen de partenariats. L'accent sera mis sur l'appui visant à mettre les États Membres, les institutions concernées et les parties prenantes mieux à même de poursuivre l'élaboration et l'application progressives des lois, y compris la promotion de l'exécution des accords multilatéraux sur l'environnement. L'accent sera également mis sur l'aide aux organisations internationales, aux réunions intergouvernementales et aux organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement, s'agissant d'incorporer les objectifs politiques, les exigences juridiques et les conclusions scientifiques dans des stratégies nationales de développement durable, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté. De plus, des efforts seront consacrés à appuyer les processus intergouvernementaux relatifs à la gouvernance environnementale internationale de manière à accroître la cohérence et la coordination entre les États Membres et autres parties prenantes concernées.

Tableau 14.13

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer la capacité des États Membres et de la communauté internationale de concevoir des cadres politiques et juridiques, notamment au niveau national, face aux problèmes touchant l'environnement pour faire mieux appliquer par les parties les accords multilatéraux concernant sa protection, et pour faciliter les synergies et les liens entre les uns et les autres, tout en respectant le statut juridique autonome des accords conclus et des décisions prises par leurs organes directeurs respectifs.

#### Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Augmentation du soutien en faveur d'une capacité accrue des gouvernements et d'autres parties prenantes de prendre en compte les objectifs écologiques nationaux dans des stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté, y compris, le cas échéant, de manière synergique et solidaire

#### Indicateurs de succès

a) Nombre accru de mentions de la prise en compte systématique des objectifs écologiques nationaux dans les décisions, déclarations et notes d'information émanant des gouvernements, des organisations internationales, des réunions intergouvernementales et des organes directeurs et des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement

- b) Croissance de la collaboration entre le PNUE et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, les organismes scientifiques et les intervenants mondiaux, régionaux et nationaux, ainsi que de l'appui à la collaboration entre ces entités, en vue d'améliorer l'exécution de ces accords et de renforcer les synergies entre eux, et renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies pour entreprendre des activités de protection de l'environnement
- b) i) Nombre accru d'activités de collaboration entre le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement, leurs secrétariats, les organismes scientifiques et les autres intervenants mondiaux, régionaux et nationaux, ainsi que des activités de collaboration entre ces entités dont le PNUE facilite l'exécution et visant à accroître l'exécution des accords multilatéraux sur l'environnement ou à améliorer les synergies entre eux
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : données non disponibles  
2006-2007 (estimation) : 3 mentions  
2008-2009 (objectif) : 5 mentions
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 9 activités de collaboration  
2006-2007 (estimation) : 15 activités de collaboration  
2008-2009 (objectif) : 20 activités de collaboration
- ii) Nombre accru de pays participant aux activités de collaboration
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 5 pays  
2006-2007 (estimation) : 10 pays  
2008-2009 (objectif) : 15 pays
- iii) Nombre accru d'initiatives coordonnées au sein du système des Nations Unies
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 4 initiatives coordonnées  
2006-2007 (estimation) : 4 initiatives coordonnées  
2008-2009 (objectif) : 6 initiatives coordonnées
- c) Renforcement des cadres juridiques intéressant l'environnement afin de promouvoir un développement durable
- c) Nombre accru d'initiatives en cours pour améliorer les cadres juridiques existants ou en concevoir de nouveaux
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 82 initiatives d'amélioration ou de conception  
2006-2007 (estimation) : 92 initiatives d'amélioration ou de conception  
2008-2009 (objectif) : 104 initiatives d'amélioration ou de conception

d) Amélioration des moyens dont disposent les États Membres pour renforcer l'exécution de leurs lois sur l'environnement et renforcement des moyens dont disposent les institutions et autres intervenants pour la faciliter

d) Nombre accru d'initiatives signalées par les États Membres concernant l'exécution de leurs lois sur l'environnement et le respect des traités et des accords internationaux visant sa protection, ainsi que des initiatives signalées par les institutions et autres intervenants compétents concernant le respect de ces traités et accords

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 45 initiatives

2006-2007 (estimation) : 65 initiatives

2008-2009 (objectif) : 80 initiatives

---

### Facteurs externes

- 14.47 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : i) les gouvernements sont disposés à revoir, à développer et à mettre en œuvre les moyens d'action et les cadres juridiques; ii) des structures administratives et institutionnelles adéquates et stables sont mises en place au niveau national pour appuyer les processus d'élaboration des politiques et des lois; iii) les parties aux conventions, leurs secrétariats et les processus internationaux connexes s'engagent et sont décidés à collaborer avec le PNUE pour promouvoir la poursuite de l'élaboration, de l'application et du respect des accords multilatéraux sur l'environnement et pour favoriser la création de liens et de synergies entre les processus de ces accords; et iv) il n'y a pas de réductions sensibles dans les contributions au Fonds pour l'environnement ou dans d'autres financements extérieurs destinés à la mise en œuvre de leurs programmes de travail respectifs.

### Produits

- 14.48 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services fonctionnels pour les réunions : participation à la mise en œuvre effective des accords multilatéraux sur l'environnement par le service commun des réunions de la Conférence des parties (5); en coopération avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), par la fourniture de services de secrétariat communs au Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat ainsi qu'à son bureau et à ses groupes de travail, y compris un appui pour la participation effective des pays en développement et des pays à économie en transition à ses processus (4);
  - ii) Documentation délibératoire : rapports aux réunions intergouvernementales mondiales et régionales sur l'appui du PNUE aux processus des accords multilatéraux sur l'environnement (5);
  - iii) Groupes spéciaux d'experts : conférence internationale sur l'application des normes environnementales par les établissements militaires, à l'intention des responsables gouvernementaux (représentant les secteurs militaire et environnemental) des pays en développement et des pays développés et d'autres parties intéressées, pour examiner les problèmes écologiques liés à ces établissements et leur contribution à l'amélioration de l'environnement, en mettant un accent particulier sur leurs activités en temps de paix, ainsi que pour déterminer la voie à suivre pour l'application des normes

environnementales (1); réunion d'experts désignés par les gouvernements pour examiner plus avant la mise en œuvre du Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement au cours de la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle (Programme Montevideo III) en vue d'évaluer les questions existantes ou naissantes dans le domaine du droit de l'environnement et d'envisager des éléments éventuels de programme stratégique à long terme du PNUE pour le développement et l'examen du droit de l'environnement en 2011-2020 (Programme Montevideo IV) (1); réunions d'experts (responsables gouvernementaux, juges, procureurs, représentants d'organisations non gouvernementales et d'universités) pour le développement progressif du droit de l'environnement (y compris la mise au jour de lacunes et la formulation de recommandations pour actions programmatiques futures), en mettant l'accent sur : les questions de responsabilité, le respect des accords multilatéraux sur l'environnement, le règlement des différends et les questions connexes, les crimes écologiques et leur répression, l'interface entre les droits de l'homme et l'environnement et notamment le droit à l'environnement et le droit du public à l'information, la participation du public et le droit d'accès à la justice en matière d'environnement, ainsi que l'évaluation des impacts sur l'environnement à l'échelle du globe (5);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Publications en série : *Environmental Law Bulletin* (4);
- ii) Publications isolées : rapports d'évaluation de pays sur l'application et l'efficacité des accords multilatéraux sur l'environnement en ce qui concerne la réduction de sa dégradation;
- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : rapports de recherche et mécanismes d'intervention à l'intention des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, des organes directeurs et des gouvernements pour favoriser l'intégration des questions relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement et des objectifs de ces accords dans les stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté et le recours à l'évaluation économique et à des marchés de services écosystémiques favorables aux pauvres, ainsi qu'à d'autres moyens d'intégration (8); rapports de recherche et instruments d'élaboration de politiques destinés aux organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement et aux gouvernements et portant sur les enseignements tirés et l'expérience acquise quant aux manières de susciter les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement afin de rendre leur mise en œuvre plus efficace (1); outils et documents d'information disponibles en ligne pour accroître la sensibilisation et faire progresser l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, et documents d'information sur les travaux d'organes intergouvernementaux tels que le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (1);
- iv) Expositions, visites guidées, conférences : fourniture de services institutionnels aux accords multilatéraux sur l'environnement (y compris ceux qu'administre le PNUE) tels que l'appui administratif et les campagnes de sensibilisation et d'information (5);
- v) Moyens techniques : rapports et documents analytiques traitant de questions découlant des accords multilatéraux sur l'environnement (8); systèmes améliorés de gestion des connaissances concernant ces accords, à l'usage des gouvernements, des secrétariats desdits accords et d'autres parties intéressées, y compris l'harmonisation du système d'établissement des rapports requis au titre de ces accords (2); services de questions-

réponses et bases de données en ligne fournissant un accès efficace aux documents et publications sur le droit de l'environnement pour faire mieux comprendre le droit de l'environnement par les gouvernements, leurs agents, les parlementaires, les magistrats et les autres intéressés (22); *Registre des traités internationaux et autres accords* dans le domaine de l'environnement (dans les six langues officielles de l'ONU) et recueil des législations environnementales des pays africains (2); rapports d'études et d'analyses en faveur de l'élaboration progressive de lois sur l'environnement dans les domaines suivants : production et consommation durables; cohérence entre les accords internationaux relatifs à l'environnement et au commerce; et liens entre la protection de l'environnement et les questions de sécurité (3);

- vi) Promotion d'instruments juridiques : soutien et appui à l'application efficace des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment par la fourniture d'une assistance pour la mise en œuvre de programmes de travail communs selon ces accords, de mémorandums d'accord et de décisions de diverses équipes spéciales et groupes de liaison relevant des conventions (2); soutien à l'application des accords multilatéraux sur l'environnement grâce à l'utilisation et à la diffusion d'outils mis au point à cet effet par le PNUE, tels que ses Lignes directrices et son Manuel sur le respect et l'application de ces accords, ainsi que les modules thématiques (5);
  - vii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : organisation et service de réunions du Groupe de la gestion de l'environnement et de ses groupes de gestion des questions, et coordination des activités en découlant (6);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture d'une assistance à des gouvernements pour appuyer l'élaboration et le renforcement d'instruments juridiques régionaux et sous-régionaux, notamment ceux qui sont destinés à promouvoir la coopération générale en matière d'environnement dans une sous-région, ou pour aborder des questions écologiques régionales ou sous-régionales (par exemple la mise en place de dispositions institutionnelles pour l'adoption de mesures pour la lutte contre la pollution transfrontière ou pour la conservation de la nature (3); sur demande, assistance technique à des gouvernements aux fins du développement, du renforcement et de l'harmonisation du droit de l'environnement pour l'élaboration de politiques, de plans et de lois propres à promouvoir la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et des engagements internationaux, en tenant compte de la nécessité de réduire la pauvreté et d'aborder les questions existantes ou naissantes (45); assistance technique aux décideurs de pays en développement et de pays à économie en transition pour accroître leurs capacités d'intégrer les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement dans les stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté grâce à l'évaluation économique et à des marchés de services écosystémiques favorables aux pauvres, ainsi qu'à d'autres moyens d'intégration (5); assistance aux forums parlementaires régionaux et mondiaux pour contribuer à l'intégration effective des engagements internationaux et notamment des accords multilatéraux sur l'environnement dans les lois et politiques écologiques nationales (4); assistance technique aux structures régionales pour le développement du droit et des institutions intéressant l'environnement dans les régions Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe orientale et centrale et Asie occidentale, notamment le Partenariat pour l'élaboration du droit de l'environnement et la mise en place d'institutions environnementales en Afrique et les programmes semblables dans d'autres régions (10);

- ii) Cours, ateliers, séminaires, etc. : formation et activités connexes en vue de renforcer la capacité de négociation, le respect et l'application du droit de l'environnement, y compris les accords multilatéraux sur l'environnement, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial à l'intention des fonctionnaires, des décideurs, des autorités de police, des juges et magistrats, des procureurs, des organisations non gouvernementales, des autorités locales et d'autres parties prenantes, notamment le programme des juges et le neuvième programme mondial de formation à l'analyse de la politique environnementale et du droit, formation pour une participation effective aux négociations, formation aux méthodes synergiques et à l'application d'instruments économiques aux accords multilatéraux sur l'environnement, et participation des parties prenantes locales (50); séminaires de formation pour la coopération Sud-Sud (y compris interrégionale) au droit de l'environnement, notamment par l'échange d'informations et d'expériences et la mise en réseau de centres d'excellence et d'intervenants juridiques (2).

Tableau 14.14

**Ressources nécessaires : sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	2 444,8	802,7	8	3
Autres objets de dépense	83,7	39,2	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2 528,5</b>	<b>841,9</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
Fonds extrabudgétaires	19 465,3	24 265,0	51	56
<b>Total</b>	<b>21 993,8</b>	<b>25 106,9</b>	<b>59</b>	<b>59</b>

14.49 Les ressources ordinaires (802 700 dollars) sont prévues pour trois postes. Les 39 200 dollars pour les « autres objets de dépense » serviraient surtout aux frais de voyage et à l'entretien et au remplacement du matériel de bureautique. La réduction des ressources affectées aux postes découle de la restructuration du PNUE réalisée en octobre 2006, grâce au regroupement de toutes les activités juridiques relatives à l'environnement, y compris les services aux accords multilatéraux sur l'environnement (sous-programme 2). Par suite de cette restructuration, les fonctions de relations avec la société civile et de liaison interinstitutions ont été intégrées dans la structure du bureau régional du PNUE, ce qui a entraîné le transfert d'un poste D-2 et d'un poste P-5 du sous-programme 2 au sous-programme 5, Coopération et représentation régionales (Nairobi), ainsi que d'un poste P-4 et d'un poste P-3 toujours au sous-programme 5, mais dans son volet new-yorkais. Le transfert d'un poste P-4 du sous-programme 2 au sous-programme 3, Mise en œuvre des politiques, est également proposé, compte tenu du regroupement au sous-programme 3 des composantes du programme qui ont trait aux ressources naturelles et aux questions urbaines. La diminution de 44 500 dollars des autres objets de dépense est due également au transfert de ressources au sous-programme 5.

### Sous-programme 3 Mise en œuvre des politiques

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 743 300 dollars*

- 14.50 La Division de la politique environnementale est responsable de l'exécution de ce sous-programme. Le programme de travail a été formulé sur la base des sous-programmes 3 et 2 du programme 11 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. Après l'examen du plan-programme biennal pour 2008-2009, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 61/235 (voir A/61/6/Rev.1), le cadre logique du sous-programme 3 a été modifié pour prendre en compte la structure du programme fondée sur le résultat de la restructuration d'octobre 2006 en regroupant les composantes du programme relatives aux ressources naturelles et aux questions urbaines dans le sous-programme 3 (Mise en œuvre des politiques).
- 14.51 Pendant l'exercice 2008-2009, les activités de mise en œuvre de la politique et de la stratégie de l'eau actualisées, en particulier pour ce qui est de la promotion des approches écosystémiques dans la gestion intégrée des ressources en eau, seront renforcées. Comme suite à la deuxième Réunion intergouvernementale d'octobre 2006 à Beijing, la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres entrera dans sa troisième phase, l'accent étant mis sur l'intégration de la mise en œuvre du programme dans les processus et budgets nationaux de développement, dont les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La deuxième Réunion intergouvernementale a confirmé que le Programme d'action mondial constituait un outil souple et précieux pour la gestion durable des océans, des côtes et des bassins versants. Le programme mondial des mers régionales continuera de promouvoir et de faciliter l'application par tous les partenaires concernés des conventions régionales au niveau national de sorte que les pays auront une plus grande maîtrise de celles qu'ils ont signées. La Division continuera d'appuyer aussi les partenariats, tels que ceux qui concernent la protection des grands singes et des coraux. On s'attachera à renforcer encore les activités menées par la Division à la suite de conflits ou de catastrophes, notamment à les intégrer davantage dans le programme de travail des autres divisions du PNUE et dans les dispositifs d'intervention coordonnés du système des Nations Unies face aux catastrophes ou aux conflits; à mettre les États Membres mieux à même de prendre en compte la dimension urbaine des questions environnementales dans les programmes d'éducation et de formation aux questions environnementales afin d'améliorer l'accès au renforcement des capacités et à l'appui technique dans le domaine de l'environnement.

Tableau 14.15

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer, à tous les niveaux, la mise en œuvre des politiques environnementales et des pratiques de gestion y relatives pour la gestion viable des ressources naturelles et l'atténuation de la dégradation de l'environnement, en particulier au niveau national.

#### Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Amélioration de l'accès aux outils de mise en œuvre pertinents (y compris les forums) pour faciliter la gestion intégrée des ressources naturelles et la remise en état, par les gouvernements et d'autres parties prenantes,

#### Indicateurs de succès

a) Nombre accru d'outils facilitant la gestion intégrée des ressources naturelles et la remise en état des écosystèmes mis à la disposition des parties prenantes aux niveaux international, national et local

des écosystèmes dégradés, l'accent étant mis sur l'eau douce, les côtes et les océans

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 10 outils (directives, forums, programmes, plans d'action, projets et stratégies)

2006-2007 (estimation) : 20 outils (directives, forums, programmes, plans d'action, projets et stratégies)

2008-2009 (objectif) : 25 outils (directives, forums, programmes, plans d'action, projets et stratégies)

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 19 applications pratiques des outils

2006-2007 (estimation) : 26 applications pratiques des outils

2008-2009 (objectif) : 35 applications pratiques des outils

b) Capacité renforcée des gouvernements et d'autres parties prenantes d'avoir systématiquement recours, au stade de la planification de la gestion des ressources naturelles et de la remise en état des écosystèmes dégradés, aux pratiques optimales respectant de la parité des sexes

b) i) Augmentation du nombre de processus nationaux de planification du développement qui reposent sur les pratiques optimales de gestion des ressources naturelles en respectant la parité des sexes

*Mesure des résultats*

2004-2005 : indisponible

2006-2007 (estimation) : 5 processus nationaux de planification du développement

2008-2009 (objectif) : 10 processus nationaux de planification du développement

ii) Augmentation du nombre d'initiatives nationales et locales axées sur la remise en état des écosystèmes au niveau local

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 24 initiatives de remise en état

2006-2007 (estimation) : 31 initiatives de remise en état

2008-2009 (objectif) : 40 initiatives de remise en état

c) Meilleure prise en compte par les partenaires du PNUE des outils et des pratiques optimales qu'il a expérimentés en matière de gestion des ressources naturelles et de remise en état de l'écosystème dans leurs programmes et activités ordinaires

c) Augmentation du nombre de plans-cadres pour l'aide au développement (sur le modèle, par exemple, du PNUAD) prévoyant des mesures techniques et opérationnelles axées sur la gestion des ressources naturelles et la remise en état des écosystèmes

*Mesure des résultats*

2004-2005 : indisponible

	2006-2007 (estimation) : 7 plans-cadres nationaux pour l'aide au développement comprenant des éléments liés aux ressources naturelles
	2008-2009 (objectif) : 15 plans-cadres nationaux pour l'aide au développement comprenant des éléments liés aux ressources naturelles
d) Capacité renforcée des États Membres de prendre en compte la dimension urbaine des questions environnementales dans leurs politiques, stratégies et processus de planification pour le développement durable et capacité renforcée des parties prenantes de faciliter ces processus et d'y participer	d) Augmentation du nombre d'initiatives prises par les États Membres, avec le concours des parties prenantes, qui prennent en compte la dimension urbaine des questions environnementales dans les politiques, stratégies et processus de planification pour le développement
	<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 9 initiatives 2006-2007 (estimation) : 12 initiatives 2008-2009 (objectif) : 15 initiatives
e) Généralisation de l'accès à l'éducation et à la formation écologiques, dans un contexte formel ou informel, de divers groupes pour promouvoir la conservation de l'environnement	e) Nombre accru de programmes d'éducation et de formation écologiques conçus par des instituts d'enseignement supérieur en collaboration avec le PNUE et destinés à divers groupes
	<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 3 programmes d'éducation et de formation écologiques 2006-2007 (estimation) : 4 programmes d'éducation et de formation écologiques 2008-2009 (objectif) : 8 programmes d'éducation et de formation écologiques
	<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 5 instituts d'enseignement supérieur dispensant des programmes 2006-2007 (estimation) : 15 instituts d'enseignement supérieur dispensant des programmes 2008-2009 (objectif) : 30 instituts d'enseignement supérieur dispensant des programmes

---

### Facteurs externes

- 14.52 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : i) les gouvernements manifestent une volonté et un engagement politiques suffisants pour mettre en place les structures institutionnelles et administratives nationales nécessaires à la gestion des ressources naturelles et à l'atténuation de la dégradation des écosystèmes naturels; ii) les partenaires apportent un soutien actif; iii) le niveau de

contributions au Fonds pour l'environnement et d'autres ressources extérieures suffit pour exécuter le programme de travail.

### Produits

14.53 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
  - i) Documentation délibératoire : rapports visant à accroître et à améliorer l'utilisation des outils environnementaux du PNUE pour la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes dans la programmation, la planification et la formulation des politiques par les États Membres et dans les décisions de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration du PNUE et des organes comme ONU-Eau, ONU-Océans, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Association internationale de soutien social aux citoyens (4); rapports et documents présentés aux réunions intergouvernementales pour faciliter la concertation et la décision sur les politiques, notamment quant aux lignes d'action relatives aux stratégies et plans régionaux ou nationaux de gestion des ressources naturelles, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme d'action mondial et de la gestion intégrée des ressources en eau, des conventions et plans d'action concernant les mers régionales, des programmes concernant les petits États insulaires en développement et des initiatives sur les récifs coralliens (3); rapports présentés aux réunions intergouvernementales sur la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et sur les besoins prioritaires à satisfaire (dont la coopération Sud-Sud) en vue d'aider les gouvernements et les autres partenaires de développement à fournir l'appui nécessaire au renforcement des capacités et au soutien technologique face aux besoins prioritaires reconnus sur le plan national et d'intégrer le renforcement des capacités environnementales dans la planification du développement (2); rapports présentés aux organes intergouvernementaux sur les activités issues du Plan stratégique de Bali : coopération Sud-Sud, bases de données pour le renforcement des capacités, mécanismes d'échange, méthodes d'évaluation des besoins et intégration de l'environnement dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres cadres de développement (1); rapports présentés aux réunions intergouvernementales en vue d'aider les participants à intégrer la gestion des ressources naturelles et les approches écosystémiques dans les processus nationaux de planification du développement durable liés au Plan d'action mondial, aux conventions et plans d'action concernant les mers régionales, aux accords multilatéraux sur l'environnement, aux récifs coralliens, aux programmes concernant les petits États insulaires en développement, à la gestion intégrée des ressources en eau et au Projet pour la survie des grands singes (6); analyses de la situation et rapports d'activités présentés aux organes intergouvernementaux sur l'après-conflit, la prévention des catastrophes, la prévoyance, l'intervention et le relèvement en cas de catastrophe afin que tous les aspects écologiques soient pris en compte dans les pays en situation d'après conflit, exposés aux catastrophes ou sinistrés (3);
  - ii) Groupes spéciaux d'experts : organiser et faciliter les réunions d'experts d'organisations partenaires en vue d'intégrer les outils du PNUE sur la gestion durable des ressources naturelles dans leurs programmes, y compris dans les domaines de l'infrastructure hydrique et de la pollution due à des activités terrestres (2); réunions d'experts aux niveaux mondial et régional en vue d'intégrer davantage la gestion des

ressources naturelles dans la planification nationale du développement pour mettre en œuvre le Programme d'action mondial, le programme sur les récifs coralliens, les programmes concernant les petits États insulaires en développement, la gestion intégrée des ressources en eau et le Projet pour la survie des grands singes (4); réunions d'experts en vue : i) de mettre au point et d'adopter des outils novateurs ou améliorés de gestion intégrée des ressources naturelles, y compris des approches écosystémiques et des instruments financiers ou juridiques; ii) de mettre en commun les compétences et les données et de s'entendre sur les outils et méthodes permettant d'intégrer la gestion des ressources naturelles dans les processus de développement en s'intéressant surtout aux questions de l'eau douce, des littoraux et des mers, à la réduction des catastrophes et aux situations de conflit (6);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : *Bulletin d'information sur les éco-urgences* récapitulant les activités du PNUE dans ce domaine et distribué aux gouvernements, aux partenaires clefs et aux responsables nationaux (2);
  - ii) Publications isolées : rapports d'évaluation et d'activité sur l'intégration des questions environnementales dans l'intervention, le relèvement et le renforcement des capacités, notamment dans les programmes de reconstruction et de consolidation de la paix destinés aux pays en situation d'après conflit ou sinistrés (4); publication sur les méthodes avérées et les études de cas en vue d'intégrer les priorités écologiques et de faire mieux connaître les éco-urgences, les évaluations menées à la suite de conflits et les stratégies de gestion des catastrophes (1); publications visant à faire mieux connaître les questions écologiques (supports techniques, dépliants, brochures, opuscules, affiches, communiqués de presse et points de presse, en version papier et sur Internet) aux diverses parties prenantes (nationales, régionales et mondiales) en vue d'améliorer la gestion des ressources naturelles et de faire mieux connaître les programmes du PNUE et ses activités liées au Programme d'action mondial, aux plans d'action concernant les mers régionales, aux récifs coralliens, à la biodiversité marine et à la gestion intégrée des ressources en eau (9);
  - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures, dépliants, opuscules, affiches, panoplies d'outils, films, communiqués de presse et points de presse visant à renforcer les capacités des diverses parties prenantes, à faire mieux connaître la question et à intégrer davantage la gestion des ressources naturelles dans la planification nationale du développement en ce qui concerne le Projet pour la survie des grands singes, les questions de l'eau, la pollution du milieu marin et côtier par des activités terrestres, et les mers régionales (4); supports didactiques consacrés à des thèmes écologiques intersectoriels élaborés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2); directives, études de cas et information visant à aider les gouvernements et les organismes partenaires à utiliser les outils mis au point par le PNUE pour les besoins du Plan stratégique de Bali (y compris, par exemple, l'évaluation des besoins dans le cadre de ce plan, l'accès aux techniques et aux pratiques optimales et leur évaluation, ainsi que le renforcement de la coopération technique Sud-Sud) (2);
  - iv) Séminaires à l'intention des usagers externes : séminaires et projets de démonstration à l'intention des universités et de l'industrie, dans le cadre du Partenariat pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les programmes universitaires en Afrique, en vue de promouvoir l'intégration de ces deux facteurs dans ces programmes et dans les activités universitaires en Afrique; politiques et processus

- industriels; aide à l'établissement de liens entre les universitaires ou les chercheurs et l'industrie ou les entreprises (4);
- v) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : initiatives et partenariats interorganisations (en particulier entre organismes des Nations Unies) aux niveaux mondial, régional et national visant à renforcer la complémentarité dans la mise en œuvre des activités prioritaires du PNUE et à intégrer l'environnement dans la planification nationale du développement (4); organisation de réunions d'examen annuelles avec le PNUD et d'autres partenaires, portant sur la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali en vue d'aider les organismes et les gouvernements à suivre les progrès accomplis et de favoriser la coopération Sud-Sud (4); fourniture d'une contribution de fond et d'avis techniques au Comité interorganisations des Nations Unies, aux organes de l'ONU, aux organisations intergouvernementales et aux organisations de la société civile pour intégrer l'environnement dans les programmes et processus mis en œuvre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (4);
  - vi) Documentation présentée aux réunions interorganisations : organisation de réunions interinstitutions entre des partenariats à plusieurs parties prenantes, le Programme du PNUE pour les mers régionales, le Programme d'action mondial, le Projet pour la survie des grands singes, le Programme relatif aux petits États insulaires en développement, l'Initiative internationale sur les récifs coralliens ainsi que la politique et la stratégie de l'eau du PNUE, en vue de susciter ou de renforcer les synergies entre ses activités et les programmes mis en œuvre par d'autres partenaires de développement (2); organisation et coordination de réunions et initiatives interinstitutions aux niveaux mondial, régional et national sur l'évaluation de l'environnement après un conflit ou une catastrophe, afin de renforcer la complémentarité et l'exécution des activités prioritaires du PNUE (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique aux États Membres et à d'autres partenaires de développement en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris la promotion de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre cohérente d'activités de renforcement des capacités et d'appui technologique grâce aux partenariats (2); fourniture de services consultatifs à des pays en développement pour aider les institutions nationales, les principales parties prenantes de la société civile et du secteur privé ainsi que le système des Nations Unies à recenser, hiérarchiser et intégrer les facteurs écologiques dans les stratégies d'intervention, de relèvement, de reconstruction et de consolidation de la paix dans les pays sortant de situations de conflit et dans les pays exposés aux catastrophes ou sinistrés (4); fourniture de services consultatifs aux pays en développement en vue de promouvoir de nouvelles approches financières et juridiques de l'intégration de la gestion des ressources naturelles dans la planification nationale du développement durable, notamment pour la protection des milieux côtiers et marins contre la pollution due à des activités terrestres, ainsi que pour la prise en compte de considérations environnementales, législatives, stratégiques et financières et des aspects liés à l'évaluation des écosystèmes dans la gestion des ressources naturelles (4); fourniture de services consultatifs à des États Membres et à d'autres partenaires de développement en vue de la prise en compte, dans l'élaboration des politiques et la planification des programmes au niveau national, de considérations environnementales concernant la préparation aux catastrophes naturelles et les

évaluations de l'environnement après un conflit (2); fourniture d'une assistance à des organisations représentatives des grandes villes en vue d'aider les gouvernements à tous les niveaux à répondre aux questions écologiques nationales et mondiales (par exemple changements climatiques, biodiversité, écosystèmes, pollution côtière et énergie) (3); fourniture d'une assistance aux gouvernements pour l'élaboration et l'application de politiques visant à améliorer la qualité de l'air dans les villes des pays en développement, y compris un appui au Partenariat pour des carburants et des véhicules propres, ainsi qu'à mettre en place une surveillance de la qualité de l'air en milieu urbain en Afrique subsaharienne et à développer le transport urbain durable en Asie-Pacifique (20 pays); fourniture d'une assistance aux gouvernements, aux autorités locales et à leurs partenaires pour la mise au point et l'exécution de cadres de politique et d'activités pour l'environnement urbain en étroite coopération avec ONU-Habitat et l'Alliance des villes (9); à la demande des gouvernements, fourniture d'avis techniques aux décideurs nationaux, à la demande des gouvernements, pour améliorer l'accès aux outils opérationnels mis au point par le PNUE et d'autres entités et leur utilisation en vue de faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action mondial, des conventions relatives aux mers régionales et des aspects connexes des accords multilatéraux sur l'environnement, des programmes de gestion intégrée des ressources en eau, du Projet pour la survie des grands singes, des initiatives concernant les récifs coralliens et d'autres programmes intéressant les ressources naturelles (12); fourniture d'une assistance technique à des établissements d'enseignement supérieur en vue de promouvoir l'intégration de l'environnement et du développement durable dans les programmes d'enseignement et les activités hors programmes, y compris des programmes favorisant les initiatives estudiantines, ainsi que d'un appui continu aux programmes de gestion environnementale existant dans diverses institutions, dont Brown University, l'Université de Joensuu et l'Université technique de Dresde (6);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : ateliers régionaux organisés en vue de renforcer les capacités techniques des responsables gouvernementaux et des collectivités locales pour : i) améliorer la remise en état des écosystèmes endommagés par des catastrophes d'origine anthropique ou naturelle ainsi que par des conflits; ii) intégrer davantage l'utilisation des savoirs autochtones et les considérations écologiques dans les processus de prévention, de prévoyance, d'évaluation, d'intervention, d'atténuation et de relèvement (2); ateliers à l'intention des institutions régionales et nationales, pour permettre aux autorités d'intégrer la gestion des ressources naturelles dans la planification nationale et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs et cibles convenus au niveau mondial dans les domaines de l'eau douce et des eaux côtières et marines ainsi que de l'assainissement et de la réduction de la pauvreté, et de promouvoir des approches durables du financement des activités et de l'application des lois (6);
- iii) Projets opérationnels : projets opérationnels lancés aux niveaux national et local en vue de renforcer les capacités (institutionnelles, juridiques, financières et techniques) et de faire mieux connaître l'emploi de méthodes novatrices et applicables en ce qui concerne : i) la conservation des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté, notamment dans les habitats des grands singes; ii) les approches écosystémiques de la gestion des ressources en eau dans divers bassins fluviaux et le programme de gestion intégrée des ressources en eau; iii) la pollution d'origine terrestre (4); projets concernant les interventions en cas de crise, la réduction des risques et de la vulnérabilité, la planification du relèvement, le renforcement de la prévoyance et l'intensification de la sensibilisation, ainsi que l'utilisation des savoirs autochtones et

des meilleures pratiques disponibles sur le plan international pour la gestion des catastrophes naturelles. De tels projets seront disponibles aux pays sortant de situations de conflit, exposés aux catastrophes naturelles ou sinistrés (6); projets disponibles sur demande, dans les pays en développement, sur l'utilisation d'outils opérationnels permettant de faire progresser, entre autres, la mise en œuvre du Programme d'action mondial, du programme de gestion intégrée des ressources en eau et des initiatives de gestion des ressources naturelles, notamment du Projet pour la survie des grands singes (4).

Tableau 14.16

**Ressources nécessaires : sous-programme 3**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	376,0	669,4	2	3
Autres objets de dépense	73,9	73,9	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>449,9</b>	<b>743,3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Fonds extrabudgétaires	54 993,0	51 233,0	71	77
<b>Total</b>	<b>55 442,9</b>	<b>51 976,3</b>	<b>73</b>	<b>80</b>

- 14.54 Le montant de 669 400 dollars, qui couvre trois postes, comprend une hausse de 293 400 dollars relative à la réaffectation d'un poste P-4 qui passerait du sous-programme 2 (Droit et conventions relatifs à l'environnement) au sous-programme 3 (Mise en œuvre des politiques) où, par suite de la restructuration du PNUE, les éléments du programme relatifs aux ressources naturelles et aux questions urbaines ont été regroupés. Le titulaire du poste P-4 serait chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique et la stratégie de l'eau du PNUE, d'appliquer les décisions connexes sur l'eau ainsi que d'appuyer le Groupe de la conservation des écosystèmes. Les autres objets de dépense (73 900 dollars) couvriraient largement les services de consultants chargés d'évaluer la mise en œuvre du programme, les déplacements du personnel et autres besoins de l'organisation.

**Sous-programme 4  
Technologie, industrie et économie**

*Ressources nécessaires : ce sous-programme est uniquement financé par des fonds extrabudgétaires*

- 14.55 La Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie est chargée de l'exécution de ce sous-programme. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 4 du programme 11 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.
- 14.56 Les principales tâches à entreprendre au cours de l'exercice biennal seront le renforcement de la capacité des hommes et des institutions dans les pays concernés à élaborer et mettre en œuvre des politiques tenant compte des objectifs écologiques, économiques, financiers et sociaux, dans le but d'assurer un développement durable et de réduire la pauvreté. Il faudra pour ce faire aider les gouvernements et le secteur privé à mettre en place à l'échelle mondiale un système énergétique

permettant de stabiliser à des niveaux acceptables les concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. En outre, on exécutera durant l'exercice biennal un plus grand nombre de projets pilotes, en particulier dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la prévention et de la gestion des catastrophes, et de la gestion intégrée des déchets. On s'efforcera aussi d'amorcer la mise en œuvre du Processus de Marrakech (cadre décennal de programmation) en améliorant certains aspects de la gestion durable des ressources naturelles grâce aux travaux du Groupe international constitué avec le concours de la Communauté européenne, à la consolidation du Réseau d'information des centres pour une production propre, en collaboration plus étroite avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), et à une meilleure intégration de la collaboration et du partenariat entre les secteurs public et privé aux fins d'une consommation et d'une production durables. Enfin, on continuera d'aider les parties concernées à appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement concernant les produits chimiques et de mettre en œuvre le programme visant à aider les pays à déceler, analyser et atténuer les risques que présentent le mercure, le plomb et le cadmium. Les principales difficultés liées à ces dernières activités consisteront à obtenir suffisamment de ressources pour appuyer efficacement l'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

Tableau 14.17

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Encourager et aider le secteur public, le monde des affaires et l'industrie à appliquer en partenariat des politiques et stratégies technologiques, industrielles et commerciales écologiquement rationnelles.

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Renforcement des aptitudes des intervenants et de la capacité institutionnelle à intégrer les considérations environnementales et sociales aux décisions touchant l'énergie, l'accent étant mis sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre imputables à l'utilisation de l'énergie

a) i) Nombre accru d'institutions des secteurs public et privé qui appliquent des politiques et programmes énergétiques visant à réduire les impacts des secteurs de l'énergie sur l'environnement, avec le concours du PNUE

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 15 institutions  
2006-2007 (estimation) : 20 institutions  
2008-2009 (objectif) : 25 institutions

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 11 pays  
2006-2007 (estimation) : 16 pays  
2008-2009 (objectif) : 23 pays

ii) Contribution accrue des institutions financières à l'appui d'investissements dans les énergies moins polluantes grâce aux efforts déployés par le PNUE

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 50 millions de dollars  
2006-2007 (estimation) : 100 millions de dollars

b) Meilleures compréhension et application, chez les décideurs des secteurs public et privé, des modes de consommation et de production viables, notamment dans des secteurs tels que le bâtiment et le tourisme, et augmentation du nombre d'initiatives volontaires encourageant la responsabilité environnementale des entreprises, ainsi que la prévention des éco-urgences et les mesures à prendre pour y faire face, en tenant dûment compte des questions touchant aux différences entre les hommes et les femmes

c) Capacités renforcées des pays et de la communauté internationale pour la réalisation de l'objectif 2020 du Plan d'application de Johannesburg visant à utiliser et à fabriquer les produits chimiques selon des procédés propres à réduire au minimum les effets défavorables les plus graves sur la santé humaine et l'environnement, y compris les aspects concernant l'égalité entre hommes et femmes

2008-2009 (objectif) : 120 millions de dollars

b) i) Nombre accru de gouvernements centraux et locaux adoptant des politiques et pratiques de production et de consommation durables applicables à l'industrie, notamment au secteur du tourisme et à d'autres secteurs intéressés

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 7 gouvernements

2006-2007 (estimation) : 25 gouvernements

2008-2009 (objectif) : 40 gouvernements

ii) Nombre accru d'entreprises adoptant des initiatives, des politiques et des pratiques commerciales et financières viables, fondées sur les principes préconisés par le PNUE

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 2 000 entreprises

2006-2007 (estimation) : 2 500 entreprises

2008-2009 (objectif) : 3 500 entreprises

iii) Nombre accru de pays dont le gouvernement ou le secteur industriel met en place des programmes de gestion et de prévention des risques écologiques

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 30 pays

2006-2007 (estimation) : 35 pays

2008-2009 (objectif) : 40 pays

c) i) Nombre accru de pays et de parties prenantes réalisant des progrès sensibles dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, y compris en participant au programme de démarrage rapide

*Mesure des résultats*

2004-2005 : non disponible

2006-2007 (estimation) : non disponible

2008-2009 (objectif) : 70 pays

*Mesure des résultats*

2004-2005 : non disponible

2006-2007 (estimation) : non disponible

2008-2009 (objectif) : 70 rapports à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui se tiendra en 2009

ii) Nombre accru de projets et de processus nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux appuyés par le PNUE, qui renforcent les capacités nationales en matière de gestion des produits et des déchets chimiques d'une manière qui réduise au minimum les risques les plus graves pour la santé humaine et l'environnement

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 10 projets

2006-2007 (estimation) : 15 projets

2008-2009 (objectif) : 35 projets

iii) Nombre accru de partenariats formés entre les principales parties prenantes, à savoir les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les associations de l'industrie chimique et les groupes de défense de l'environnement, aux fins de la promotion active de la sécurité des produits chimiques

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 5 partenariats

2006-2007 (estimation) : 6 partenariats

2008-2009 (objectif) : 10 partenariats

d) Meilleure capacité des pays et des institutions, y compris financières, de prendre en considération les questions touchant les écosystèmes dans leurs politiques et pratiques économiques et commerciales, dans le but de parvenir à un développement durable et de faire reculer la pauvreté

d) i) Nombre accru d'institutions gouvernementales et non gouvernementales régionales et sous-régionales étant mieux à même de prendre en compte les questions relatives aux écosystèmes dans les politiques liées au commerce et au développement

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 31 institutions

2006-2007 (estimation) : 46 institutions

2008-2009 (objectif) : 60 institutions

ii) Nombre accru d'institutions financières souscrivant aux directives et aux principes de l'Initiative financière du PNUE

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 161 institutions financières

2006-2007 (estimation) : 175 institutions financières

2008-2009 (objectif) : 180 institutions financières

---

### Facteurs externes

14.57 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées à condition que les ressources économiques nécessaires soient disponibles dans les pays concernés et que les gouvernements aient la volonté politique de s'attaquer aux dommages environnementaux causés par les activités industrielles et commerciales en adoptant des mécanismes de consommation et de production viables, notamment la gestion rationnelle des produits chimiques, ainsi que des technologies à base de sources d'énergie renouvelables et des politiques commerciales et environnementales complémentaires, et à condition également que les partenaires apportent un soutien actif et qu'il n'y ait pas de réductions sensibles des contributions au Fonds pour l'environnement et des autres financements extérieurs destinés à la mise en œuvre du programme de travail.

### Produits

14.58 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2008-2009 sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (fonds extrabudgétaires) :
  - i) Programme des Nations Unies pour l'environnement – Conseil d'administration : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial pour l'environnement sur la suite donnée aux décisions pertinentes relatives à la gestion des produits chimiques et sur la nécessité de prendre éventuellement d'autres mesures concernant les produits chimiques d'intérêt mondial, ainsi qu'à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à sa deuxième session, sur l'état d'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (2 rapports);
  - ii) Services fonctionnels pour les réunions : fourniture de services de secrétariat pour les besoins de l'Approche stratégique et d'autres initiatives, conférences et réunions internationales et régionales sur la gestion des produits chimiques, notamment la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques prévue en mai 2009 (10 conférences et réunions);
  - iii) Groupes spéciaux d'experts : processus scientifiques et organes spécialisés tels que le Processus de Marrakech, le Groupe d'experts international sur l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que l'International Life Cycle Panel et les initiatives clefs du secteur industriel, pour établir un lien entre la science et les politiques et pour promouvoir l'élaboration des politiques sur des bases scientifiques par les gouvernements nationaux et les principales organisations nationales et régionales (6 groupes);
- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
  - i) Publications non périodiques : publications sur les projets de pays pour appuyer le renforcement des capacités dans les pays en développement en ce qui concerne, d'une part, le commerce, l'agriculture et la biodiversité et, d'autre part, les mesures d'incitation à la gestion adéquate des ressources naturelles, à l'intention des gouvernements nationaux, de la communauté des décideurs et des principaux acteurs des domaines d'intervention concernés (12 publications); exposés techniques présentant les avantages d'une approche intégrée de la gestion des pêches et analysant les liens entre les politiques commerciales et les politiques environnementales, de manière à

améliorer la gestion des pêches et la compréhension des liens qui existent entre le commerce et l'environnement (2 publications);

- ii) Missions d'enquête : missions d'enquête dans divers pays ayant sollicité une assistance, concernant les dimensions environnementales de la prévention des catastrophes naturelles et de la réduction des risques, dans le cadre du mécanisme des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (3 missions/rapports);
- iii) Brochures, fiches, planches murales et pochettes d'information : matériels de renforcement des capacités tels que les pochettes d'information, les lignes directrices, les boîtes à outils, les trousseaux didactiques et les études de cas sur la gestion intégrée des déchets, la gestion des ressources en eau et des eaux usées, la prévention des catastrophes naturelles et la réduction des risques de catastrophes, à l'intention des gouvernements nationaux et locaux, des organisations non gouvernementales et des prestataires de services appelés à reproduire ce qui a été fait dans ces domaines au-delà des activités de démonstration initiales (12 jeux de matériels); fourniture d'orientations générales et techniques et d'outils de formation pour les activités de renforcement des capacités en matière d'évaluation et de gestion des risques liés aux produits chimiques, aux fins de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique et de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, notamment des documents concernant les polluants organiques persistants, le mercure et d'autres substances chimiques dangereuses, particulièrement celles qui suscitent des préoccupations sur le plan mondial (3 jeux de matériels); publications et rapports disponibles en ligne pour fournir des directives techniques aux organismes fournissant des services financiers, principalement aux établissements bancaires d'un certain nombre de pays en développement et de pays en transition, sur la gestion améliorée des risques d'insolvabilité et l'exploitation de nouveaux débouchés commerciaux résultant de l'évolution des marchés de la durabilité, notamment des marchés liés aux activités contribuant à la préservation des écosystèmes, aux changements climatiques et aux écotecnologies, ainsi que sur le financement des partenariats sociaux à l'aide de nouveaux mécanismes de microcrédit (8 publications);
- iv) Initiatives particulières : manifestations et produits mis au point dans le cadre d'une campagne multilingue de sensibilisation à l'échelle mondiale conçue pour promouvoir l'information et les activités relatives aux modes de production et de consommation viables, à l'intention de toutes les parties intéressées, notamment du secteur public au niveau national, des opérateurs des filières prioritaires du secteur privé, ainsi que des consommateurs (2 manifestations);
- v) Moyens techniques : systèmes d'échange d'informations, sites Internet et méthodologies pour l'évaluation et la gestion des risques chimiques, aux fins de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique et de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, notamment les polluants organiques persistants, le mercure et d'autres substances chimiques dangereuses suscitant des préoccupations sur le plan mondial (10 jeux de matériels); applications de base de données, sites Internet et outils logiciels, complétés par des matériels tels que les plaquettes, les brochures, les fiches, les pochettes d'information, les planches murales et les bulletins d'information en ligne, en vue de l'adoption de la philosophie et des méthodologies de la production et de la consommation viables par les parties prenantes du secteur public, de l'industrie et de la société civile (14 jeux de matériels);

- vi) Séminaires à l'intention des usagers externes : séminaires, manifestations et réunions consultatives (y compris les initiatives interinstitutions) aux niveaux national, régional et international pour promouvoir la mise en œuvre de politiques, de méthodes et de projets en matière de consommation et de production viables, l'accent étant mis sur le cadre décennal, l'Initiative PNUE-Society of Environmental Toxicology and Chemistry sur le cycle de vie, le Groupe d'experts international sur l'utilisation durable des ressources naturelles, le Réseau du PNUE pour le monde des affaires et l'industrie et d'autres tables rondes (8 séminaires et réunions);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
  - i) Services consultatifs : fourniture de services consultatifs aux institutions nationales, sous-régionales et régionales, sur la base des réseaux et partenariats existants, en vue de créer un cadre d'élaboration de politiques mieux intégré, qui favorise la prise en compte des questions environnementales dans les processus de planification nationale du développement et d'intégration économique régionale (4 pays); fourniture de services consultatifs aux caisses de retraite du secteur public, aux fonds de réserves spéciales de l'État, aux fonds de pension des entreprises et aux autorités des marchés financiers sur les opérations judicieuses d'investissement du produit des cotisations sociales des secteurs public et privé dans les pays en développement et les pays en transition, en vue de favoriser la prise en compte des questions de viabilité à long terme dans les politiques, les décisions et les interventions en matière d'investissement, par le biais d'orientations générales et techniques (10 pays); fourniture de services consultatifs pour aider les gouvernements nationaux à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de programmes sur les modes de consommation et de production viables visant à intégrer les questions environnementales dans le processus de développement, tels que l'Économie circulaire, en vue d'ancrer la philosophie et la pratique de la consommation et de la production viables dans les principales institutions au niveau national (4 pays); fourniture d'une assistance aux gouvernements nationaux pour les aider à améliorer les politiques, la planification et les pratiques de gestion en matière d'énergie, notamment par l'analyse des paramètres économiques de l'énergie et l'utilisation d'outils d'évaluation des ressources, qui favorisent le déploiement de technologies énergétiques moins polluantes (10 pays); fourniture de services consultatifs techniques et d'orientation générale à des pays, des régions et des organismes internationaux sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques en vue de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique et de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, y compris les activités nationales visant la mise en œuvre de l'Approche stratégique par le biais du Programme de démarrage rapide, la gestion des polluants organiques persistants, du mercure et d'autres substances chimiques dangereuses, notamment celles qui suscitent des préoccupations sur le plan mondial, ainsi que le choix de nouvelles stratégies et pratiques pour remplacer et réduire les émissions de telles substances (5 pays); fourniture d'une assistance technique aux institutions nationales et départements ministériels compétents, ainsi qu'aux acteurs clés des secteurs tels que l'agriculture, les pêches et les forêts, en vue de la prise en compte des questions liées aux écosystèmes dans les politiques nationales, de manière à rationaliser davantage la gestion des ressources naturelles, la création de débouchés économiques et la réduction de la pauvreté (3 pays);
  - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : séminaires de formation axés sur des objectifs spécifiques pour aider les banques et les établissements de crédit de premier rang des pays en développement ou en transition à améliorer l'intégration des facteurs

de durabilité dans leurs procédures d'évaluation des risques, d'appréciation des risques d'insolvabilité et d'octroi de prêts (6 ateliers); organisation de stages et d'ateliers de formation à la gestion de l'environnement et des écosystèmes dans les secteurs industriels prioritaires, à l'intention d'experts des gouvernements nationaux et locaux, des centres nationaux de production moins polluante et d'autres institutions, axés sur les activités de renforcement des capacités et d'appui technologique dans les domaines visés (5 stages et ateliers de formation); organisation de stages et d'ateliers de formation en vue d'accroître la sensibilisation, les connaissances et les compétences pertinentes en matière de consommation et de production viables (gestion fondée sur le cycle de vie, utilisation durable des ressources naturelles, approvisionnement durable, responsabilité écologique et sociale des entreprises et établissement de rapports sur la viabilité à long terme, notamment) à l'intention des parties prenantes du secteur public, de la société civile et du monde des affaires, y compris les petites et moyennes entreprises (5 stages et ateliers de formation); organisation de stages de formation, de séminaires et d'ateliers à l'intention des gouvernements nationaux et locaux, des organisations non gouvernementales et des personnels du secteur industriel en vue de les aider à élaborer des politiques et à mettre en œuvre des plans d'action dans les domaines de la gestion intégrée des déchets, de la gestion des ressources en eau, ainsi que de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles (12 stages et ateliers de formation); ateliers et séminaires visant à modifier les perceptions, les attitudes et les approches opérationnelles, à l'intention des spécialistes des questions environnementales et commerciales du secteur public en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Asie occidentale, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Europe orientale, de manière à renforcer la capacité des pays en développement de concevoir, négocier et mettre en œuvre des politiques environnementales et commerciales qui se renforcent mutuellement, ainsi que d'accroître les synergies entre les sphères du commerce et de l'environnement (6 ateliers et séminaires); ateliers, stages de formation et projets visant à aider les pays à promouvoir et renforcer les capacités de gestion rationnelle des produits chimiques aux fins de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique et de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, y compris la gestion, le remplacement et la réduction des émissions de polluants organiques persistants, de mercure et d'autres substances chimiques dangereuses, particulièrement ceux qui suscitent des préoccupations sur le plan mondial, ainsi que pour la prise en compte des questions touchant aux différences entre les hommes et les femmes (30 ateliers et stages de formation);

- iii) Projets opérationnels : fourniture d'une assistance aux gouvernements nationaux et aux institutions financières pour l'adoption de mécanismes de financement de la restructuration qui favorisent les investissements dans les énergies renouvelables, à la fois par l'intervention directe du secteur privé et par l'intermédiaire de partenariats public-privé (10 pays); projets opérationnels ou de démonstration réalisés en partenariat avec des parties prenantes locales ou sectorielles pour présenter les avantages environnementaux et économiques des approches et méthodologies relatives aux modes de consommation et de production viables dans les secteurs prioritaires, y compris les questions touchant aux différences entre les hommes et femmes (4 projets); conception et application de modèles d'entreprise favorisant l'utilisation de technologies de l'information et de la communication à base d'énergies renouvelables dans les pays en développement et tenant compte des questions relatives aux changements climatiques au sein du secteur (3 pays); diffusion d'approches fondées sur les meilleures pratiques en matière de transport durable, qui favorisent la vulgarisation de techniques moins polluantes, la fixation de prix permettant le recouvrement total des coûts et des

approches améliorées de l'urbanisme (7 pays); projets opérationnels mis en œuvre avec les pouvoirs publics, le secteur privé et les organisations non gouvernementales pour démontrer les avantages environnementaux de l'application d'un certain nombre d'incitations économiques, y compris les politiques budgétaires, les mécanismes de marché favorables aux pauvres et la rémunération des activités contribuant à la préservation des écosystèmes, en utilisant des outils tels que l'évaluation économique et la comptabilité environnementale (6 pays); projets opérationnels dans des pays en développement pour aider les départements ministériels et les institutions nationales à appliquer la Convention sur la diversité biologique et à renforcer les capacités nationales pour l'évaluation des politiques de libéralisation des échanges agricoles et la mise au point de mesures appropriées comme moyen de préserver la biodiversité et d'assurer la gestion durable des écosystèmes (6 pays); projets opérationnels visant à démontrer l'application des écotecnologies à la gestion intégrée des déchets, à la gestion des ressources en eau et à la prévention des risques de catastrophe en milieu urbain, en vue de renforcer les capacités au sein des gouvernements nationaux et locaux, des organisations non gouvernementales et de l'industrie (14 projets);

Tableau 14.18

**Ressources nécessaires : sous-programme 4**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire	–	–	–	–
Fonds extrabudgétaires	65 378,4	68 209,0	104	116
<b>Total</b>	<b>65 378,4</b>	<b>68 209,0</b>	<b>104</b>	<b>116</b>

14.59 Les activités de ce sous-programme sont entièrement financées par des fonds extrabudgétaires.

**Sous-programme 5  
Coopération et représentation régionales**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 283 700 dollars*

14.60 La Division de la coopération et de la représentation régionales est chargée de l'exécution de ce sous-programme. Le programme de travail est basé sur les sous-programmes 5 et 2 du programme 11 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. Son exécution est assurée par six bureaux régionaux – pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Europe, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, pour l'Amérique du Nord et pour l'Asie occidentale – chacun d'eux s'adaptant à la situation particulière de la région correspondante, tout en englobant certains éléments communs. À la suite de l'examen du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 (A/61/6/Rev.1), la matrice de cadre logique de ce sous-programme a été modifiée pour tenir compte de la structure du programme sur la base des résultats de la restructuration à laquelle il a été procédé en octobre 2006. C'est ainsi qu'un mécanisme commun au PNUE et au PNUD chargé d'examiner la problématique environnement-pauvreté dans le cadre du sous-programme 5 existant a été créé afin de gérer les relations entre la société civile et les diverses institutions.

- 14.61 Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, les capacités des bureaux régionaux seront renforcées pour leur permettre de faciliter la concertation régionale sur l'environnement et la mise en œuvre coordonnée des politiques, ainsi que la réalisation des activités de transfert de technologie du PNUE et de renforcement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national. Par ailleurs, dans le cadre du sous-programme, des formules favorisant la participation de la société civile au dialogue de fond et à l'élaboration des politiques seront mises au point. En partenariat avec le PNUD, on s'efforcera d'intégrer les considérations d'ordre environnemental dans les processus nationaux de planification du développement. Le bureau de liaison du PNUE à New York fera en sorte de donner un rôle plus important au PNUE au niveau régional dans le cadre du processus propre au Groupe des Nations Unies pour le développement et du Compte de l'ONU pour le développement. Dans le cadre de la coopération régionale, les bureaux régionaux participeront à un large éventail d'activités intergouvernementales telles que l'Initiative concernant l'environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Forum africain des ministres de l'énergie, le Conseil des ministres africains responsables de l'eau, l'Initiative arabe pour le développement durable, la Réunion ministérielle ANASE+4 sur la santé et l'environnement, l'Initiative de développement durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme paneuropéen pour la santé et l'environnement

Tableau 14.19

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Garantir l'exécution harmonieuse des programmes du PNUE dans les régions et stimuler et renforcer la coopération régionale avec tous les partenaires en réponse aux problèmes et aux priorités identifiées par les gouvernements et les organismes régionaux et sous-régionaux y compris la prise en compte systématique des questions environnementales lors de la planification du développement national.

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Facilitation et soutien du développement de la concertation et du dialogue à la recherche de consensus dans le monde entier et dans les régions

a) i) Augmentation du nombre de commentaires positifs émis lors de consultations ou de forums au niveau ministériel organisés aux plans régional et sous-régional sur l'appui technique et administratif fourni par le PNUE

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 5 communications des délégations

2006-2007 (estimation) : 7 communications des délégations

2008-2009 (objectif) : 10 communications des délégations

ii) Augmentation du nombre de grands groupes et d'intervenants concernés collaborant avec le PNUE

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 5 grands groupes et intervenants concernés

- 2006-2007 (estimation) : 7 grands groupes et intervenants concernés  
2008-2009 (objectif) : 9 grands groupes et intervenants concernés
- iii) Augmentation du nombre d'organismes représentant les grands groupes et les intervenants concernés dont la couverture géographique est équilibrée et qui participent aux forums de la société civile organisés par le PNUE aux plans régional et mondial
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 99 organismes  
2006-2007 (estimation) : 109 organismes  
2008-2009 (objectif) : 120 organismes
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 50 pays  
2006-2007 (estimation) : 55 pays  
2008-2009 (objectif) : 60 pays
- b) Coopération accrue avec les gouvernements et les partenaires intergouvernementaux, non gouvernementaux et du système des Nations Unies dans le cadre de l'exécution des programmes et projets aux plans régional, sous-régional et national, en s'attachant aux priorités environnementales déterminées par le Conseil d'administration du PNUE et par les organismes régionaux
- b) Nombre accru d'activités de coopération entreprises aux plans régional et sous-régional avec les partenaires dans le but d'exécuter les programmes aux niveaux régional, sous-régional et national
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 30 arrangements de coopération en cours avec des partenaires  
2006-2007 (estimation) : 45 arrangements de coopération en cours avec des partenaires  
2008-2009 (objectif) : 60 arrangements de coopération en cours avec des partenaires
- c) Exécution plus rationnelle des programmes et projets du PNUE aux plans régional, sous-régional et national en réponse aux besoins et aux priorités définis à ces niveaux
- c) Nombre accru de programmes et projets convenus/concertés de renforcement des capacités et de transfert de technologies en cours d'exécution au niveau des régions et des pays
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 20 programmes et projets au niveau des régions et des pays  
2006-2007 (estimation) : 30 programmes et projets au niveau des régions et des pays  
2008-2009 (objectif) : 50 programmes et projets au niveau des régions et des pays
- d) Capacité accrue des États Membres d'intégrer la notion de viabilité écologique dans les processus de développement nationaux, notamment dans les plans de mise en œuvre des documents de stratégie pour la réduction de la
- d) Nombre accru d'initiatives prises par les États Membres pour intégrer la notion de viabilité écologique dans les politiques, stratégies et processus nationaux de planification du développement

pauvreté et des objectifs du Millénaire pour le développement

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 8 initiatives visant la prise en compte de questions intersectorielles  
2006-2007 (estimation) : 13 initiatives visant la prise en compte de questions intersectorielles  
2008-2009 (objectif) : 15 initiatives visant la prise en compte de questions intersectorielles

e) Amélioration du processus de prise en compte des questions écologiques, de coopération et de liaison au sein du système de l'ONU pour le lancement d'activités intéressant l'environnement

e) Nombre accru de mécanismes interorganisations et de processus intergouvernementaux prenant en compte les dimensions environnementales

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 17 activités interorganisations en matière d'environnement et processus intergouvernementaux connexes  
2006-2007 (estimation) : 25 activités interorganisations en matière d'environnement et processus intergouvernementaux connexes  
2008-2009 (objectif) : 30 activités interorganisations en matière d'environnement et processus intergouvernementaux connexes

---

**Facteurs externes**

14.62 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'aboutir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : i) il existe une volonté politique et un engagement de la part des gouvernements, des organismes des Nations Unies, en particulier du PNUD et des commissions régionales, et d'autres organisations sous-régionales et régionales de collaborer avec le PNUE à l'examen de questions environnementales d'importance mondiale et régionale; et, ii) il n'y a pas de réduction sensible des contributions au Fonds pour l'environnement et d'autres financements extérieurs destinés à la mise en œuvre du programme de travail.

**Produits**

14.63 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
  - i) Services fonctionnels pour les réunions : Bureau régional pour l'Afrique : organisation de réunions consultatives entre les pays africains et leurs partenaires de développement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre dans la région du Plan stratégique de Bali en coopération avec le PNUD et les autres programmes concernés (4 réunions); appui du Bureau aux forums intergouvernementaux et à d'autres mécanismes ministériels en Afrique en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs et parties prenantes et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés au sein de la région, notamment : la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement; le Plan d'action pour l'initiative

environnementale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; le Conseil des ministres africains chargés de l'eau, le Forum des ministres africains de l'énergie (10 réunions); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : organisation de réunions consultatives entre les pays d'Asie et du Pacifique et les partenaires de développement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre dans la région du Plan stratégique de Bali en coopération avec le PNUD et les autres programmes concernés (4 réunions); Appui du Bureau aux forums intergouvernementaux et à d'autres mécanismes ministériels en Asie et dans le Pacifique en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs et parties prenantes et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés au sein de la région, notamment les sessions annuelles du Dialogue sous-régional Asie-Pacifique sur les politiques environnementales, la Réunion ministérielle de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement (2010), la Réunion ministérielle ANASE+4 sur la santé et l'environnement, les forums ministériels sous-régionaux sur l'environnement, les activités de développement institutionnel et la mise en œuvre de plans d'action régionaux et sous-régionaux pour l'environnement en Asie et dans le Pacifique (16 réunions et mécanismes); Bureau régional pour l'Europe : organisation de réunions consultatives entre les pays et partenaires de développement de la région Europe en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre dans la région du Plan stratégique de Bali en coopération avec le PNUD et d'autres programmes concernés (2 missions); mécanismes consultatifs du Bureau pour la recherche d'un consensus et l'harmonisation des politiques concernant les accords sur la protection des zones montagneuses dans la péninsule des Balkans et la région méridionale du Caucase et l'Initiative sur l'environnement et la sécurité (8 réunions); appui du Bureau aux forums intergouvernementaux et à d'autres mécanismes ministériels en Europe en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs et hauts responsables et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés au sein de la région, notamment : les réunions du Bureau et du Conseil de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, la sixième Conférence sur la diversité biologique en Europe, la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, la Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne (10 réunions); contributions techniques du Bureau aux mécanismes ministériels intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux, et notamment à la série de réunions et conférences ministérielles sur le thème « Un environnement pour l'Europe » coordonnées par la Commission économique pour l'Europe; les réunions sur l'environnement et la santé coordonnées par l'OMS pour renforcer les liens entre la santé et l'environnement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement; la stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, la région du Caucase et l'Asie centrale; le programme sur les modes de production et de consommation viables et d'autres initiatives prises dans la région en matière d'environnement (4 réunions); Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : organisation de réunions consultatives entre les pays et partenaires de développement d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre dans la région du Plan stratégique de Bali, en coopération avec le PNUD et d'autres programmes concernés (4 missions); appui du Bureau aux forums intergouvernementaux et à d'autres mécanismes ministériels de la région Amérique latine et Caraïbes en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs et parties prenantes et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés

dans la région en fournissant notamment des services de secrétariat lors de la dix-septième réunion du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes (novembre 2009) et de la quatrième réunion du Forum ibéro-américain sur l'environnement et le tourisme (4 réunions); Bureau régional pour l'Amérique du Nord : organisation de conférences et de réunions en vue de trouver des sources de financement auprès des gouvernements et parties prenantes d'Amérique du Nord pour appuyer les projets du PNUE, notamment une proposition de projet de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie dans le domaine de la production et de la consommation durables (8 réunions et conférences); coordination de réunions avec le milieu des affaires d'Amérique du Nord pour accroître les propositions de partenariat dans le cadre des initiatives volontaires de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE, telles que l'Initiative de construction durable et l'Initiative électronique mondiale pour le développement durable (8 réunions); Bureau régional pour l'Asie occidentale : organisation de réunions consultatives entre les pays et des partenaires de développement d'Asie occidentale en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre dans la région de Bali du Plan stratégique de Bali en coopération avec le PNUD et d'autres programmes concernés (2 réunions); appui du Bureau aux forums intergouvernementaux et à d'autres mécanismes ministériels en Asie occidentale en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs et parties prenantes et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés dans la région, notamment le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement et les réunions de son Bureau ainsi que les réunions du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe (4 réunions);

- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : Bureau régional pour l'Afrique : documents et rapports pour les réunions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et documents et rapports destinés à l'Union africaine, à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et d'autres mécanismes ministériels dans le domaine de l'environnement (notamment le Conseil des ministres africains responsables de l'eau, le Forum africain des ministres de l'énergie en vue de l'intégration effective des questions prioritaires de la région aux travaux de ces organes (10 documents); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : documents et rapports pour les réunions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et autres mécanismes ministériels dans le domaine de l'environnement afin de faciliter la prise en compte systématique des questions prioritaires de la région Asie-Pacifique dans les délibérations et conclusions de ces forums et organismes (2 documents); Bureau régional pour l'Europe : documents et rapports établis en vue de promouvoir l'application et le respect des conventions et initiatives pour les réunions des signataires et des parties à la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, les réunions des signataires et des parties à la Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne; l'Initiative pour l'environnement et la sécurité (8 documents); documents et rapports destinés au Conseil et au Bureau de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, au Comité directeur du Service de la biodiversité et à la sixième Conférence européenne sur la diversité biologique, à titre de contribution du PNUE et pour la diffusion des résultats de ces instances (4 documents); documents et rapports pour les sessions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, les réunions de l'Union européenne, les conférences et réunions paneuropéennes et les réunions sous-régionales en vue d'assurer l'intégration des questions prioritaires régionales aux délibérations et conclusions de ces forums,

organismes et organisations (4 documents); rapports conjoints PNUE-Agence européenne pour l'environnement, rapports sur la mise en œuvre de la stratégie environnementale des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (2 documents); Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : documents et rapports pour les réunions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement ainsi que pour les réunions du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment présentation de documents et rapports aux comités techniques intersessions et interorganisations en vue d'assurer l'intégration effective des questions régionales aux délibérations et conclusions de ces forums, organismes et organes (10 documents); documents et rapports pour les réunions ministérielles régionales autres que celles du Forum des ministres et de ses organes subsidiaires, notamment le Sommet ibéro-américain, la Réunion des ministres de la santé et de l'environnement des Amériques, les réunions ministérielles sous-régionales (Commission centraméricaine de l'environnement et du développement), la Communauté des Caraïbes, les ministres de l'environnement du Marché commun du Sud (MERCOSUR), le Réseau participatif d'évaluation) (5 documents); Bureau régional pour l'Asie occidentale : documents et rapports pour les réunions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, et présentation de documents et rapports au Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement et aux sessions ministérielles du Conseil de coopération du Golfe, en vue d'assurer l'intégration effective des questions prioritaires régionales aux délibérations et conclusions de ces forums, organismes et organes (4 documents);

- iii) Groupe d'experts ad hoc : Bureau régional pour l'Afrique : réunions de groupes d'experts avec les principales parties prenantes en vue d'élaboration d'accords stratégiques entre le PNUE et les régions, notamment celles dont les économies sont émergentes, et les structures régionales en vue de faciliter, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le renforcement des capacités ainsi que les activités d'appui technologique qui correspondent aux besoins définis par les pays, en étroite collaboration avec le PNUD (4 réunions); réunions de groupes d'experts pour élaborer et mettre en œuvre des programmes et projets prioritaires, à l'intention du secteur public et d'autres parties prenantes, en vue d'aborder les questions environnementales définies dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, particulièrement dans les domaines de l'évaluation de l'environnement et de la diffusion de l'information, de la sensibilisation aux problèmes de l'environnement et des modes de consommation et de production viables (par exemple, le renforcement des capacités et le service du Réseau africain d'information sur l'environnement du Réseau africain des journalistes de l'environnement) et des centres de production moins polluante) (20 réunions); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : réunions de groupes d'experts à l'appui des activités menées dans le cadre du projet sur les nuages atmosphériques bruns (études d'impact sur la santé, l'agriculture et le bilan hydrologique; modèle climatique Asie-Pacifique et liens avec les politiques); du projet de surveillance des crues des lacs glaciaires et des activités de gestion intégrée des déchets; ainsi que de la création et de l'exploitation d'un pôle de connaissances écologiques pour l'Asie et le Pacifique pour faciliter l'accès à l'information, aux compétences techniques, à la technologie et aux pratiques existant dans les domaines de l'environnement et du développement durable en Asie et dans le Pacifique (4 réunions); service des réunions annuelles du Réseau participatif d'évaluation régional (2 réunions); Bureau régional pour l'Europe : participation aux réunions de l'Union européenne et aux réunions paneuropéennes et fourniture d'une assistance à ces réunions, ainsi qu'à des réunions et manifestations sous-régionales en vue de déterminer les possibilités de

financement au niveau de l'Union européenne et suivi des propositions de projets (4 réunions); appui aux réunions du groupe d'experts du projet sur l'avenir de l'environnement mondial et apport de contributions pour l'établissement de rapports sur l'avenir de l'environnement aux niveaux mondial, régional et local (1 réunion); Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : réunions de groupes d'experts sur des priorités régionales spécifiques définies par le Forum des ministres, en vue d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés (2 réunions); réunions de groupes d'experts pour élaborer et mettre en œuvre des programmes et projets prioritaires, à l'intention du secteur public et d'autres parties prenantes, en vue d'aborder des questions environnementales, notamment dans les domaines de la consommation et de la production viables (Réseau d'experts pour la production et la consommation viables d'Amérique latine et des Caraïbes), de la santé et de l'environnement, des indicateurs environnementaux, ainsi que des mesures de préparation aux situations d'urgence et de gestion des urgences (Réseau d'experts d'Amérique latine et des Caraïbes pour la sensibilisation et la préparation aux situations d'urgence au niveau local sur la base de décisions émanant du Forum des ministres) (6 réunions); Bureau régional pour l'Asie occidentale : réunions de groupes d'experts sur des priorités régionales définies par le Forum des ministres, en vue d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés (2 réunions); réunions de groupes d'experts pour élaborer et mettre en œuvre des programmes et projets prioritaires, à l'intention du secteur public et d'autres parties prenantes, en vue d'aborder des questions environnementales, particulièrement en ce qui concerne le droit de l'environnement (Colloque des juges sur l'application du droit de l'environnement), l'environnement et la santé (Stratégie pour l'environnement et la santé en Asie occidentale), ainsi que le financement des activités de conservation (3 réunions); fourniture de conseils aux pays en vue de faciliter la mise au point d'activités d'appui technologique et de renforcement des capacités visant à promouvoir la coopération Sud-Sud et la mobilisation d'un appui auprès des mécanismes de coopération technique ou des économies émergentes en vue d'améliorer la mise en œuvre des programmes et activités formulés par le PNUE (6 processus); consultations de la société civile (y compris le forum mondial de la société civile, organisé en marge du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement) en vue d'instaurer un dialogue de fond avec les grands groupes et les parties prenantes sur les activités du PNUE (2 cycles de consultations); consultations organisées et coordonnées par le PNUE avec les gouvernements, les mécanismes de coopération régionale, les économies émergentes et d'autres principaux acteurs en vue de l'adoption et de l'application d'accords stratégiques visant à faciliter, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités et d'appui technologique qui correspondent aux besoins définis par les pays (4 consultations); fourniture d'une assistance technique aux pays en vue de faciliter l'exécution, dans des pays pilotes, des activités d'appui technologique et de renforcement des capacités mises au point pour promouvoir la coopération Sud-Sud, en réponse aux besoins définis par des forums ministériels sous-régionaux et des pays de la région (8 missions);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications périodiques – Bureau régional pour l'Europe : version actualisée du rapport sur l'état d'avancement de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement dans la région Europe (1); *Environmental Law Documents Series* (2);
  - ii) Missions d'enquête – Bureau régional pour l'Afrique : missions sur le terrain pour fournir une assistance à des pays sortant de situations de conflit tels que le Libéria, le

Rwanda, la Somalie et le Soudan en vue d'entreprendre des évaluations postconflit avec le concours de divers partenaires (PNUD, ONU-Habitat, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et d'abord, sur demande, d'autres préoccupations spécifiques des gouvernements (6); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : missions ponctuelles effectuées à la demande des gouvernements pour l'examen de questions d'intérêt spécifique, y compris la fourniture d'avis techniques pour la formulation de projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial et par d'autres sources (2); Bureau régional pour l'Europe : missions ponctuelles effectuées à la demande des gouvernements pour l'examen de questions d'intérêt spécifique, y compris la fourniture d'avis techniques pour la formulation de projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial et par d'autres sources (2); Bureau régional pour l'Europe : participation au processus coordonné par la Commission économique pour l'Europe pour des missions d'examen de la performance environnementale des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et fourniture de contributions de fond aux chapitres internationaux des rapports d'examen de la performance environnementale des pays pour encourager ceux-ci à intégrer les considérations environnementales à la prise de décisions (2); Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : missions ponctuelles effectuées à la demande des gouvernements pour l'examen de questions d'intérêt spécifique, y compris la fourniture d'avis techniques pour la formulation de projets financés par le FEM et par d'autres sources (4); Bureau régional pour l'Asie occidentale : missions effectuées à la demande des gouvernements pour l'examen de questions d'intérêt spécifique, y compris la fourniture d'avis techniques pour la formulation de projets financés par le FEM et par d'autres sources (6);

- iii) Expositions, visites guidées et exposés – Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : visites guidées et exposés à l'intention de délégations gouvernementales, de donateurs, de groupes de la société civile, d'étudiants, d'associations professionnelles et d'autres visiteurs (4); fourniture continue de services consultatifs d'orientation générale aux missions permanentes auprès du Siège de l'Organisation des Nations Unies et à leurs délégations à l'Assemblée générale ainsi qu'au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, notamment sur la coordination des politiques à l'échelle du système en vue de la prise de décisions cohérentes au sein des organes intergouvernementaux (2); organisation de réunions d'information et de manifestations spéciales au siège de l'Organisation des Nations Unies et ailleurs avec des grands groupes en vue d'accroître la visibilité, la sensibilisation et le soutien en ce qui concerne les liens intersectoriels entre l'environnement et d'autres domaines tels que la santé, les enfants et la communauté interconfessionnelle (2);
- iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation – Bureau régional pour l'Afrique : sensibilisation, information et communication à l'aide de matériels sur supports imprimés et électroniques en vue de l'information et de la sensibilisation de diverses parties prenantes au sein de la région (2); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : sensibilisation, information et communication à l'aide de matériels sur supports imprimés et électroniques en vue de l'information et de la sensibilisation de diverses parties prenantes au sein de la région (2); Bureau régional pour l'Europe : sensibilisation et communication, à l'aide de rapports, de publications sur supports électroniques, imprimés et autres, ainsi que de tournées, en vue d'informer et de sensibiliser les parties prenantes au sein de la région (2); (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : sensibilisation, information et communication à l'aide de matériels sur supports imprimés et électroniques en vue de l'information et de

la sensibilisation de diverses parties prenantes au sein de la région (2); Bureau régional pour l'Amérique du Nord : sensibilisation, information et communication à l'aide de matériels sur supports imprimés et électroniques en vue de l'information et de la sensibilisation de diverses parties prenantes au sein de la région (deux séries de livraisons annuelles) (2); Bureau régional pour l'Asie occidentale : sensibilisation, information et communication à l'aide de matériels sur supports imprimés et électroniques en vue de l'information et de la sensibilisation de diverses parties prenantes au sein de la région (2); matériels d'information à l'appui de l'intégration de questions concernant les grands groupes et les parties prenantes dans les politiques, processus et programmes environnementaux au niveau international, à travers le renforcement des partenariats stratégiques avec les grands groupes et les parties prenantes et toute autre assistance pertinente (2);

- v) Communiqués de presse, conférences de presse – Bureau régional pour l'Afrique : réunions d'information, entretiens, conférences de presse, communiqués et articles de presse et éditoriaux d'opinion (20); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : réunions d'information, entretiens, conférences de presse, communiqués et articles de presse et éditoriaux d'opinion (20); Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : réunions d'information, entretiens, conférences de presse, communiqués et articles de presse et éditoriaux d'opinion (24);
- vi) Manifestations spéciales – Bureau régional pour l'Afrique : interventions médiatiques, activités de sensibilisation et campagnes, prix et concours internationaux (10); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : interventions médiatiques, activités de sensibilisation et campagnes, prix et concours internationaux (5); Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : interventions médiatiques, activités de sensibilisation et campagnes, prix et concours internationaux (6); Bureau régional pour l'Amérique du Nord : réunions d'information, entretiens, conférences de presse, communiqués et articles de presse et éditoriaux (10); Bureau régional pour l'Amérique du Nord : interventions médiatiques, activités de sensibilisation et campagnes, prix et concours internationaux (12);
- vii) Promotion d'instruments juridiques – Bureau régional pour l'Afrique : réunions préparatoires aux sessions des conférences des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, notamment des conventions d'Abidjan et de Nairobi sur la protection et la gestion du milieu marin et côtier, à l'intention de délégués et négociateurs africains, en vue d'accroître leur capacité de participer de manière efficace aux travaux des conférences des Parties, en collaboration avec les secrétariats des conventions (3); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : apports techniques et consultatifs pour promouvoir l'application d'accords multilatéraux sur l'environnement dans la région Asie-Pacifique, notamment des conventions régionales (1); Bureau régional pour l'Europe : promotion de l'application d'accords internationaux et régionaux sur l'environnement dans la région Europe, y compris des conventions régionales, et de la signature, de l'adoption, de la ratification et de la mise en œuvre des conventions-cadres sur la mer Caspienne et les Carpates, ainsi que du Protocole relatif à la mer Noire (4); Bureau régional pour l'Europe : fourniture de services consultatifs sur des questions techniques, juridiques et économiques et renforcement des capacités pour aider à la poursuite du développement et de l'application de la Convention de Bucarest sur la protection de la mer Noire contre la pollution, de la Convention-cadre sur les Carpates, de la Convention-cadre sur la mer Caspienne et de divers accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier des traités administrés par le PNUE (Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et

de flore sauvages menacées d'extinction, Convention de Bâle et d'autres), ainsi que de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et d'autres accords régionaux pertinents sur l'environnement pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (8); Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : promotion d'instruments juridiques, notamment l'appui à la mise au point de normes et de codes (2); Bureau régional pour l'Asie occidentale : appui à l'Iraq en matière de ratification d'accords multilatéraux sur l'environnement, pour accroître la capacité du pays à assurer le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement (1); Bureau régional pour l'Asie occidentale : fourniture d'une assistance technique et d'orientation générale aux équipes techniques du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement en vue de renforcer le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement (6);

- viii) Séminaires à l'intention d'usagers externes – Bureau régional pour l'Afrique : réunions préparatoires régionales pour le Forum mondial de la société civile en vue d'accroître la contribution de la société civile aux travaux du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, ainsi que sa participation aux activités du PNUE, et service d'autres réunions de réseaux du secteur privé et des grands groupes régionaux et sous-régionaux, pour apporter un appui à leurs activités (4); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : réunions préparatoires régionales pour le Forum mondial de la société civile en vue d'accroître la contribution de la société civile aux travaux du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, ainsi que sa participation aux activités du PNUE, et service d'autres réunions de réseaux du secteur privé et des grands groupes régionaux et sous-régionaux, pour apporter un appui à leurs activités (2); Bureau régional pour l'Europe : organisation et service de cours de formation sur la diplomatie environnementale et de réunions des comités nationaux pour le PNUE ainsi que de réunions préparatoires régionales pour le Forum mondial de la société civile, en vue d'accroître leur contribution aux travaux du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et leur participation aux activités du PNUE, et service d'autres réunions de réseaux du secteur privé et des grands groupes régionaux et sous-régionaux, pour apporter un appui à leurs activités (4); Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : réunions préparatoires régionales pour le Forum mondial de la société civile en vue d'accroître la contribution de la société civile aux travaux du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, ainsi que sa participation aux activités du PNUE, et service d'autres réunions de réseaux du secteur privé et des grands groupes régionaux et sous-régionaux, pour apporter un appui à leurs activités (2); Bureau régional pour l'Amérique du Nord : réunions d'information avec les membres du Congrès des États-Unis d'Amérique et leurs collaborateurs sur les activités et les succès du PNUE pour les guider dans leurs décisions concernant l'appui des États-Unis au PNUE (2); Bureau régional pour l'Amérique du Nord : réunions d'information, à l'intention de responsables gouvernementaux, sur le processus du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, ainsi que sur des thèmes et des manifestations spécifiques concernant l'environnement, en vue d'optimiser la participation des Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique à de telles manifestations (16); Bureau régional pour l'Amérique du Nord : réunions avec les organismes régionaux, les institutions financières et les principales organisations non gouvernementales représentées à Washington (Organisation des États américains, Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement, etc.) et au Canada (Commission nord-américaine de coopération environnementale) pour harmoniser les

relations et déterminer de nouvelles possibilités de coopération tout en renforçant celles qui existent (10); Bureau régional pour l'Amérique du Nord : réunions préparatoires régionales pour le Forum mondial de la société civile en vue d'accroître la contribution de la société civile aux travaux du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, ainsi que sa participation aux activités du PNUE, et service d'autres réunions de réseaux du secteur privé et des grands groupes régionaux et sous-régionaux, pour apporter un appui à leurs activités (4); Bureau régional pour l'Amérique du Nord : séminaires, tables rondes et réunions d'information sur les questions environnementales prioritaires pour la région (par exemple, la consommation durable, les énergies renouvelables, les sources de pollution marine situées à terre, etc.) avec les principales organisations non gouvernementales intervenant dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord, pour leur fournir des informations et les encourager à participer aux activités du PNUE (10);

- ix) Services fonctionnels nécessaires aux réunions interinstitutions – Bureau régional pour l'Afrique : apports et appui techniques aux activités interinstitutions de l'ONU en Afrique, notamment des groupes interinstitutions des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en vue de fournir un appui cohérent à l'échelle du système des Nations Unies pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes en Afrique (10); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : participation ou contribution aux initiatives lancées au sein de la région avec le concours d'autres organismes de l'ONU, notamment les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et réunions des groupes de travail thématiques régionaux sur l'environnement et le développement (TWGED) (2); organisation de réunions interinstitutions (PNUD-PNUE, Banque mondiale, OMS, FAO, Union européenne et donateurs bilatéraux) sur des questions relatives à l'environnement et au développement, en vue d'améliorer la coordination, d'établir de nouveaux partenariats et de renforcer les activités de coopération en cours de manière à améliorer qualitativement l'appui fourni aux pays en développement (2); analyse des politiques et contribution aux suites données à l'échelle du système au Sommet mondial pour le développement durable et au Sommet mondial de 2005 ainsi qu'à la mise en œuvre de leurs résultats dans la mesure où ils sont liés aux domaines d'activité du PNUE, y compris les initiatives de partenariat, participation à des réunions et établissement de rapports sur les résultats de celles-ci pour faire en sorte que l'on prête systématiquement attention aux problèmes d'environnement et aux préoccupations du PNUE dans les organes interinstitutions des Nations Unies (2); apport de contributions de fond pour la coordination des politiques à l'échelle du système de l'ONU en vue de la prise de décisions cohérentes au sein des organes intergouvernementaux, pour la présentation de questions dont s'occupe le PNUE à des organes interinstitutions des Nations Unies comme le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, le Comité de haut niveau sur les programmes et les comités exécutifs des Nations Unies, notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que pour l'appui à l'intégration des aspects environnementaux dans les objectifs de développement convenus sur le plan international à travers les évaluations communes de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : (Bureau régional pour l'Afrique) fourniture de services consultatifs à des gouvernements et à d'autres parties prenantes en vue d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités ainsi que l'élaboration et l'exécution cohérentes de programmes et projets du PNUE qui correspondent aux priorités définies, tout en créant

des synergies avec les initiatives en cours aux niveaux national, sous-régional et régional (14 missions); (Bureau régional pour l'Afrique) fourniture de services consultatifs aux forums intergouvernementaux et à d'autres processus nationaux, sous-régionaux et régionaux, notamment la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le Conseil des ministres africains responsables de l'eau, le Forum africain des ministres de l'énergie, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement et l'Union africaine, en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs, des hauts responsables, de la société civile et d'autres parties prenantes et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés au sein de la région, conformément au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, pour répondre aux besoins prioritaires de la région (30); (Bureau régional pour l'Afrique) participation et apport de contributions à d'importantes manifestations organisées par des gouvernements et d'autres groupes d'intérêt du domaine de l'environnement et du développement en Afrique par le biais de déclarations liminaires et d'exposés techniques présentés sur demande, ainsi que de débats de fond et d'autres apports et contributions (50); (Bureau régional pour l'Afrique) fourniture d'une assistance et d'un appui techniques à des gouvernements en vue de faciliter la mise en œuvre cohérente des activités convenues dans le cadre de la coopération Sud-Sud (4); (Bureau régional pour l'Afrique) fourniture d'une assistance à des gouvernements, particulièrement pour le renforcement des capacités et l'appui technologique, en vue de les doter des compétences et outils nécessaires à la mise en œuvre de programmes et initiatives en Afrique, dans des domaines tels que : le droit de l'environnement et les institutions connexes (Partenariat pour l'élaboration du droit de l'environnement et la mise en place d'institutions environnementales en Afrique), les ressources en eau (Conseil des ministres africains responsables de l'eau), la diversité biologique, la prévention des risques biotechnologiques, la gestion des aires protégées et des écosystèmes, la gestion des catastrophes naturelles, l'évaluation de l'environnement après un conflit, les activités concernant les petits États insulaires en développement, les modes de consommation et de production viables, les produits chimiques, l'évaluation de l'environnement et l'information environnementale, les rapports sur la vulnérabilité et l'évaluation des risques, ainsi que les éco-urgences (40); (Bureau régional pour l'Afrique) fourniture d'une assistance technique à des pays et à des partenaires en vue de faciliter l'exécution, dans des pays pilotes, des activités d'appui technologique et de renforcement des capacités définies dans le cadre de la coopération Sud-Sud par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et divers pays africains à travers les mécanismes de coopération régionale, y compris la coopération Chine-Afrique (6); (Bureau régional pour l'Afrique) fourniture d'une assistance technique aux processus nationaux, sous-régionaux et régionaux (par exemple, les gouvernements, le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les forums africains sur l'énergie tels que le Forum africain des ministres de l'énergie, la Commission africaine de l'énergie, la Promotion des entreprises énergétiques en milieu rural en Afrique, l'initiative du Partenariat sur les forêts du bassin du Congo et la Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale) en vue d'accroître leurs capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets prévus dans le plan d'action pour l'initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, notamment le renforcement des capacités et l'appui technologique dans les volets prioritaires du plan d'action (20); (Bureau régional pour l'Afrique) fourniture d'une assistance technique au Groupe de la coordination et aux

secrétariats des conventions d'Abidjan et de Nairobi en vue de faciliter la coordination et la mise en œuvre du programme arrêté par les conférences des Parties dans le domaine de la gestion durable du milieu côtier et marin (6 meetings); (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) fourniture de services consultatifs à des gouvernements et à d'autres parties prenantes en vue d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités ainsi que l'élaboration et l'exécution cohérentes de programmes et projets du PNUE qui correspondent aux priorités définies, tout en créant des synergies avec les initiatives en cours aux niveaux national, sous-régional et régional (10); (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) fourniture de services consultatifs aux processus intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs, des hauts responsables, de la société civile et d'autres parties prenantes et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés au sein de la région Asie et Pacifique (20); (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) participation et apport de contributions à d'importantes manifestations organisées par des gouvernements et d'autres groupes d'intérêt du domaine de l'environnement et du développement dans la région Asie-Pacifique par le biais de déclarations liminaires et d'exposés techniques présentés sur demande, ainsi que de débats de fond et d'autres apports et contributions (30); (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) appui à l'établissement ou au fonctionnement de réseaux d'éducation à l'environnement et de jeunes (Consortium universitaire régional pour l'environnement au service du développement durable, Réseau Jeunesse et environnement pour l'Asie centrale, Réseau Jeunesse et environnement pour l'Asie du Sud, Réseau Jeunesse et environnement pour l'Asie du Sud-Est, Réseau Jeunesse et environnement pour l'Asie du Nord-Est, Réseau Jeunesse et environnement pour le Pacifique) (7 processus); (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) fourniture d'une assistance technique à des gouvernements et processus nationaux, sous-régionaux et régionaux pour accroître leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et des projets, notamment en ce qui concerne l'élaboration de traités sous-régionaux sur l'environnement correspondant à l'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement, l'établissement et l'application d'accords-cadres axés sur le Plan stratégique de Bali, dans des domaines tels que l'évaluation de l'environnement, l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, les éco-urgences, les techniques de production moins polluantes, l'écotourisme, les modes de production et de consommation viables, l'économie et le commerce, les produits chimiques et l'ozone, ainsi que la conservation de la biodiversité, le droit de l'environnement, les ressources en eau et le milieu marin et côtier (31); (Bureau régional pour l'Europe) fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique à des gouvernements en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, en mettant l'accent sur l'exécution d'activités spécifiques et l'extension du processus de mise en œuvre à divers pays européens (8); (Bureau régional pour l'Europe) fourniture de services consultatifs à des gouvernements sous forme de contributions, de documents d'information générale et d'appui complémentaire aux fins de renforcement des capacités pour aider les autorités nationales à établir des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ou des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi que des évaluations communes de pays (3); (Bureau régional pour l'Europe) fourniture de services consultatifs aux processus intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs, des hauts responsables, de la société civile et d'autres parties prenantes et de renforcer les mécanismes existants pour

l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés au sein de la région Europe (8); (Bureau régional pour l'Europe) réunions avec des homologues en Fédération de Russie pour la poursuite de l'exécution du programme de coopération, notamment de la mise en œuvre d'un mémorandum d'accord avec le Ministère des ressources naturelles de la Fédération de Russie (2); (Bureau régional pour l'Europe) participation et apport de contributions à d'importantes manifestations organisées par des gouvernements et d'autres groupes d'intérêt du domaine de l'environnement et du développement en Europe par le biais de déclarations liminaires et d'exposés techniques présentés sur demande, ainsi que de débats de fond et d'autres apports et contributions (30 missions); (Bureau régional pour l'Europe) fourniture d'une assistance technique à des processus nationaux, sous-régionaux et régionaux dans des domaines tels que le transport durable (TEV à l'Est : un projet de coopération Est-Ouest sur le transport écologiquement viable), les modes de production et de consommation viables (mise en place de réseaux nationaux de consommation durable) et le lien entre l'environnement et la sécurité (8); (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes) fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique à des gouvernements en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, en mettant l'accent sur l'exécution d'activités spécifiques et l'extension du processus de mise en œuvre à divers pays d'Amérique latine et des Caraïbes (8); (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes) fourniture de services consultatifs aux processus intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs, des hauts responsables, de la société civile et d'autres parties prenantes et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés au sein de la région Amérique latine et Caraïbes (20); (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes) participation et apport de contributions à d'importantes manifestations organisées par des gouvernements et d'autres groupes d'intérêt du domaine de l'environnement et du développement de la région Amérique latine et Caraïbes par le biais de déclarations liminaires et d'exposés techniques présentés sur demande, ainsi que de débats de fond et d'autres apports et contributions (20); (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes) fourniture d'une assistance à des gouvernements, particulièrement pour le renforcement des capacités et l'appui technologique en vue de les doter des compétences et outils nécessaires à la mise en œuvre de programmes et initiatives en Amérique latine et aux Caraïbes, dans des domaines tels que : le droit, la législation et les accords en matière d'environnement, la gestion intégrée des ressources en eau, les activités relatives au Programme d'action mondial, les activités intéressant les petits États insulaires en développement, les énergies renouvelables, les aires protégées, l'accès et le partage des bénéfices, la dégradation des sols et la désertification, l'environnement urbain, la gestion des déchets, les politiques de consommation et de production viables, les techniques de production moins polluantes, le tourisme durable et le processus de sensibilisation et préparation aux situations d'urgence au niveau local (20); (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes) fourniture d'un appui technique par le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à titre de secrétariat technique de la Commission de l'environnement du Parlement latino-américain, en vue de l'organisation de la session ou des réunions de cette commission pour 2008 (1); (Bureau régional pour l'Asie occidentale) fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique à des gouvernements en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, en mettant l'accent sur l'exécution d'activités spécifiques et l'extension du processus de mise en œuvre au sein de la région Asie occidentale (4);

(Bureau régional pour l'Asie occidentale) fourniture de services consultatifs aux processus intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux en vue d'accroître les capacités des principaux décideurs, des hauts responsables, de la société civile et d'autres parties prenantes et de renforcer les mécanismes existants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés au sein de la région Asie occidentale (6); (Bureau régional pour l'Asie occidentale) participation et apport de contributions à d'importantes manifestations organisées par des gouvernements et d'autres groupes d'intérêt du domaine de l'environnement et du développement de la région Asie occidentale par le biais de déclarations liminaires et d'exposés techniques présentés sur demande, ainsi que de débats de fond et d'autres apports et contributions (20); (Bureau régional pour l'Asie occidentale) appui à des pays, en étroite coopération avec la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie, la Division des conventions relatives à l'environnement et la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales, en vue de l'élaboration de leurs plans d'action nationaux pour la gestion des ressources naturelles (eau, sols) et leurs plans nationaux d'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets (Bâle, Rotterdam et Stockholm) et appui au Programme d'aide à l'application du Protocole de Montréal (6); (Bureau régional pour l'Asie occidentale) fourniture d'une assistance technique à des processus nationaux, sous-régionaux et régionaux pour accroître leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et des projets, notamment en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales dans le cadre de l'Initiative arabe pour le développement durable, en vue de l'exécution de la stratégie sous-régionale du Conseil de coopération du Golfe et pour l'élaboration de plans régionaux et sous-régionaux de préparation aux situations d'urgence (8); fourniture d'une assistance technique en vue d'accroître la capacité des gouvernements d'intégrer les problèmes d'environnement dans leurs politiques et processus de développement et dans leurs plans de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ou de processus de développement équivalents, mis en œuvre à travers les plans de travail spécifiques de pays et la coopération Sud-Sud, y compris des projets relevant de l'Initiative du PNUD et du PNUE sur la pauvreté et l'environnement (par exemple, la prise en compte de l'environnement dans les politiques et processus de développement : huit pays en Afrique; la prise en compte de l'environnement dans les plans de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : trois pays en Afrique, deux pays en Asie-Pacifique et deux pays en Amérique latine et dans les Caraïbes) (2);

- ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : (Bureau régional pour l'Afrique) programmes de formation et d'apprentissage en ligne pour l'action environnementale aux niveaux régional et sous-régional en vue d'incorporer l'environnement et la durabilité aux programmes d'enseignement d'institutions basées en Afrique (4); (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) cours de formation et séminaires à l'intention des parlementaires, dans le cadre du Programme de leadership pour l'environnement au service du développement durable, à l'institut du PNUE de Tongji à Shanghai (4); (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes) cours de formation et séminaires dans le cadre du renforcement des capacités en matière de droit de l'environnement au sein de la région, notamment à l'intention des responsables des services judiciaires, y compris les juges, sur l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, premier Programme de formation anglophone de la région des Caraïbes sur les politiques et le droit de l'environnement, et, aux niveaux sous-régional et régional, ateliers sur l'application et le respect des traités, cours et ateliers de formation à l'intention des directeurs des aires protégées d'Amérique latine et des

Caraïbes, et cinquième et sixième Programmes de formation de l'Amérique latine à l'intention des principales parties prenantes sur les politiques et le droit de l'environnement (8); (Bureau régional pour l'Amérique latine) cours et ateliers de formation à l'intention d'enseignants et d'éducateurs du système d'éducation formel et non formel, dans des domaines comme les banques dites « vertes », l'approvisionnement durable et la comptabilité de l'environnement, les petits projets relatifs au mécanisme de développement propre en ce qui concerne la biomasse, l'énergie et les forêts (2 cours); (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes) cours de formation en vue du développement des capacités et de l'appui technologique, à l'intention des gouvernements, sur les liens entre le commerce et l'environnement et entre l'environnement et le développement durable, y compris le développement durable au niveau des collectivités locales, les techniques de production moins polluantes et la conception écologique (4); (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes) ateliers, séminaires et cours de formation pour le renforcement des capacités des principales parties prenantes dans les domaines des programmes de gestion des déchets, des politiques de consommation et de production viables, des techniques de production moins polluantes, du tourisme durable, du processus de sensibilisation et préparation aux situations d'urgence au niveau local et du captage des eaux de pluie (6); (Bureau régional pour l'Asie occidentale) organisation d'ateliers, de séminaires et de cours de formation pour renforcer les capacités institutionnelles du secteur public et d'autres parties prenantes clefs, y compris la société civile et particulièrement les jeunes (programme d'échange pour les jeunes) dans les domaines suivants : modes de production et de consommation viables (notamment dans le secteur du tourisme), gestion des produits chimiques et des déchets et techniques de production moins polluantes et autres stratégies environnementales (systèmes de gestion de l'environnement, gestion intégrée des écosystèmes, évaluation d'impact sur l'environnement, sensibilisation et préparation aux situations d'urgence au niveau local), gestion durable de l'énergie, y compris la définition de projets relatifs au mécanisme de développement propre, commerce et environnement (en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), gestion des ressources naturelles, y compris l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, de la Convention Ramsar et de la Convention sur les espèces migratrices, protection du milieu côtier et marin, gestion des ressources en eau et des eaux usées, ainsi que pour des spécialistes de l'environnement d'Iraq et de Palestine, sur les priorités en matière d'environnement, les liens entre l'environnement et la santé, le financement des activités de conservation et la comptabilité environnementale (19);

- iii) Bourses et subventions : (Bureau régional pour l'Afrique) octroi de bourses, à travers des programmes d'échanges, à un certain nombre d'étudiants et de cadres africains en vue d'améliorer leurs compétences techniques et leurs connaissances en matière de gestion de l'environnement (2); (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) bourses de préparation au diplôme de Maîtrise à l'Institut asiatique de technologie et à l'Université de Tongji, conformément au Plan stratégique de Bali (20); (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes) octroi de bourses de recherche à des cadres et à des étudiants pour leur permettre de participer à divers cours et ateliers sur l'environnement, dans le cadre du Réseau de formation en matière d'environnement (10);
- iv) Projets opérationnels : (Bureau régional pour l'Afrique) programmes et projets pilotes exécutés dans un certain nombre de villes en Afrique, à travers un processus de

collaboration, de coopération et de partenariat, pour démontrer des pratiques efficaces en matière de gestion des déchets et de gestion écologiquement rationnelle des systèmes de bassins fluviaux urbains (par exemple, le volet gestion des déchets du programme du bassin de la rivière Nairobi) (4); (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) études d'évaluation (tempêtes de poussière et de sable), élaboration de documents conceptuels et de propositions et mise en œuvre de projets pilotes sur les écovilles, la mobilité et l'énergie, dans le cadre du projet des villes durables, ainsi que de projets pilotes de démonstration sur l'écologie, l'agriculture organique, les énergies renouvelables et d'autres domaines (5 projets);

- d) Services de conférence, administration, supervision (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

Services de bibliothèque : (Bureau régional pour l'Europe) entretien et service de bibliothèques et cybercafés sur l'environnement accessibles au public par l'intermédiaire du Réseau Environnement de Genève (1);

Tableau 14.20

**Ressources nécessaires : sous-programme 5**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	1 713,4	3 062,1	7	11
Autres objets de dépense	177,1	221,6	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 890,5</b>	<b>3 283,7</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
Fonds extrabudgétaires	44 137,8	49 131,0	133	133
<b>Total</b>	<b>46 028,3</b>	<b>52 414,7</b>	<b>140</b>	<b>144</b>

- 14.64 Le montant de 3 062 100 dollars au titre des postes comprend une hausse de 1 348 700 dollars. Cette hausse est imputable au transfert d'un poste D-2 et d'un poste P-5 du sous-programme 2, Droit et conventions en matière d'environnement vers le sous-programme 5, Coopération et représentation régionales (Nairobi), ainsi que d'un poste P-4 et d'un poste P-3, également du sous-programme 2, vers le bureau du PNUE à New York, à la suite de la réorganisation du PNUE qui a attribué les fonctions relatives aux relations avec la société civile et à la communication interorganisations aux bureaux régionaux du PNUE et créé un dispositif conjoint PNUE/PNUD sur les liens entre l'environnement et la pauvreté dans le cadre du sous-programme 5, Coopération et représentation régionales. Les fonctions attachées aux postes sont les suivantes : a) le titulaire du poste D-2 exercerait les fonctions de Chef du groupe de la gestion de l'environnement et de Secrétaire du secrétariat du groupe; b) le titulaire du poste P-5 exercerait des fonctions d'élaboration des politiques et de représentation, en rapport avec les grandes instances intergouvernementales et interorganisations du système des Nations Unies et participerait à l'élaboration des politiques du PNUE dans le domaine de la coordination en matière d'environnement; c) le titulaire du poste P-4 exercerait des fonctions de liaison au bureau de New York du PNUE visant à établir, à entretenir et à consolider des relations de travail constructives avec les délégations et les partenaires des Nations Unies, ainsi qu'à accroître le rayonnement et le niveau d'exécution du Programme dans le système des Nations Unies; et d) le titulaire du poste P-3

centraliserait toutes les contributions du PNUE au Département de l'information ainsi que l'interaction entre le Programme et le Département, suivrait les activités intergouvernementales et interorganisations au Siège et y participerait, établirait et diffuserait des documents d'information ciblés du PNUE, suivrait les articles de presse et les autres sources d'information émanant du Siège et des médias internationaux et tiendrait des réunions d'information sur les activités du PNUE.

- 14.65 Le montant de 221 600 dollars demandé au titre des autres objets de dépense, qui traduit une hausse de 44 500 dollars, couvrirait les autres dépenses de personnel, les services des consultants chargés d'évaluer les systèmes de prestation de services à l'échelon régional, les frais de voyage du personnel et d'autres dépenses opérationnelles réalisées au titre du sous-programme 2, notamment pour le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique du Nord.

### **Sous-programme 6 Communication et information**

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 115 500 dollars*

- 14.66 La Division de la communication et de l'information est chargée d'exécuter ce sous-programme. Le programme de travail s'inspire du sous-programme 7 du programme 11 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. À la suite de l'examen du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 figurant dans le document A/61/6/Rev.1, la révision de la structure du programme – qui découle des résultats de la restructuration effectuée en 2006, a abouti à la fusion de l'ancien sous-programme 6 (Conventions sur l'environnement), avec le sous-programme 2 (Élaboration des politiques et droit). Le sous-programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 est donc devenu le sous-programme 6, intitulé « Communication et information ».
- 14.67 Pendant l'exercice biennal 2008-2009, la Division continuera de veiller à ce que les questions relatives à l'environnement soient suffisamment traitées par les médias internationaux et à ce que toutes les parties prenantes, dont le public, aient accès à des informations complètes et crédibles concernant l'environnement sur les sites Web du PNUE via l'Internet. Dans le cadre du sous-programme, elle mènera au niveau international des activités de sensibilisation aux problèmes associés à l'environnement et aux réponses qu'il convient de leur apporter, afin de promouvoir à tous les niveaux de la société une attitude et des mesures positives vis-à-vis de l'environnement en décernant des prix et en célébrant chaque année la Journée mondiale de l'environnement, ainsi qu'en travaillant en étroite collaboration avec tous les sous-programmes de vulgarisation et de sensibilisation du PNUE. Elle mènera également des activités destinées principalement aux enfants, aux jeunes et aux communautés sportives, qui seront organisées pour les sensibiliser à l'environnement et renforcer leur participation à la gestion de cet environnement.

Tableau 14.21

#### **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

---

**Objectif de l'Organisation :** Mener au niveau international des activités de sensibilisation aux problèmes associés à l'environnement et aux réponses qu'il convient de leur apporter, afin de promouvoir à tous les niveaux de la société une attitude et des mesures positives vis-à-vis de l'environnement.

---

**Réalisations escomptées (Secrétariat)****Indicateurs de succès**

a) Prise de conscience et prise en compte accrues des problèmes environnementaux et des activités menées par le PNUE dans tous les secteurs de la société

a) i) Meilleure couverture des activités du PNUE par les médias internationaux, régionaux, nationaux et locaux

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 4 100 mentions dans la presse

2006-2007 (estimation) : 4 400 mentions dans la presse

2008-2009 (objectif) : 4 600 mentions dans la presse

ii) Degré d'utilisation accru des sites Web et des ressources en ligne du PNUE

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 84 411 963 visualisations de pages

2006-2007 (estimation) : 130 000 000 visualisations de pages

2008-2009 (objectif) : 170 000 000 visualisations de pages

iii) Demande accrue de publications du PNUE à caractère technique ou concernant le renforcement des capacités, ainsi que d'autres documents d'information destinés au public

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 4 500 publications vendues

2006-2007 (estimation) : 6 600 publications vendues

2008-2009 (objectif) : 10 000 publications vendues

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 350 000 publications diffusées

2006-2007 (estimation) : 380 000 publications diffusées

2008-2009 (objectif) : 410 000 publications diffusées

iv) Intérêt accru suscité par les prix décernés par le PNUE

*Mesure des résultats*

2004-2005: 30 mentions du prix Sasakawa de l'environnement du PNUE dans la presse

2006-2007 (estimation) : 80 mentions du prix Sasakawa de l'environnement du PNUE dans la presse

b) Développement des partenariats entre le PNUE et les organisations qui se consacrent aux enfants et aux jeunes, les associations sportives, les organisations non gouvernementales, les gouvernements et le secteur privé afin d'encourager l'adoption d'attitudes et de mesures positives vis-à-vis de l'environnement, en tenant compte des considérations touchant la parité des sexes

2008-2009 (objectif) : 100 mentions du prix Sasakawa de l'environnement du PNUE dans la presse

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 50 mentions du prix

« Champions de la terre » du PNUE

2006-2007 (estimation) : 130 mentions du prix « Champions de la terre » du PNUE

2008-2009 (objectif) : 160 mentions du prix « Champions de la terre » du PNUE

b) i) Degré de participation accru des partenaires aux campagnes et aux manifestations menées ou organisées conjointement par le PNUE, comme la Journée mondiale de l'environnement, afin de promouvoir le développement durable

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 642 initiatives volontaires menées par des États, des organisations non gouvernementales et des membres du secteur privé afin de célébrer la Journée mondiale de l'environnement

2006-2007 (estimation) : 750 initiatives volontaires menées par des États, des organisations non gouvernementales et des membres du secteur privé afin de célébrer la Journée mondiale de l'environnement

2008-2009 (objectif) : 800 initiatives volontaires menées par des États, des organisations non gouvernementales et des membres du secteur privé afin de célébrer la Journée mondiale de l'environnement

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 12 partenariats entre le PNUE et les organisations qui se consacrent aux enfants et aux jeunes

2006-2007 (estimation) : 14 partenariats entre le PNUE et les organisations qui se consacrent aux enfants et aux jeunes

2008-2009 (objectif) : 16 partenariats entre le PNUE et les organisations qui se consacrent aux enfants et aux jeunes

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 67 pays représentés aux conférences du PNUE pour les enfants et les jeunes

2006-2007 (estimation) : 72 pays représentés  
aux conférences du PNUE pour les  
enfants et les jeunes

2008-2009 (objectif) : 78 pays représentés  
aux conférences du PNUE pour les  
enfants et les jeunes

ii) Degré accru d'appui financier de sources  
externes aux activités de vulgarisation du  
PNUE, notamment la remise de prix ou  
encore la production de publications et de  
documents audiovisuels et promotionnels

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 977 100 dollars

2006-2007 (estimation) : 1 000 000 dollars

2008-2009 (objectif) : 1 300 000 dollars

iii) Nombre accru d'organisations sportives  
ou dont les activités concernent le sport, qui  
intègrent systématiquement les  
préoccupations environnementales à leurs  
activités

*Mesure des résultats*

2004-2005: 6 activités

2006-2007 (estimation) : 9 activités

2008-2009 (objectif) : 12 activités

---

### Facteurs externes

- 14.68 On attend du sous-programme qu'il atteigne son objectif et produise les réalisations escomptées en supposant, a) que les médias apporteront leur coopération par une couverture adéquate des messages, des manifestations et des activités du PNUE; b) que les associations sportives, les groupes de jeunes et les partenaires au sein de la société civile coopéreront à la promotion des positions soutenues par le PNUE; c) qu'il n'y aura pas de réductions sensibles dans les contributions au Fonds pour l'environnement et d'autres financements extérieurs destinés à la mise en œuvre du programme de travail.

### Produits

- 14.69 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : services fonctionnels pour les réunions : couverture médiatique et services de diffusion d'informations pour les réunions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et les Conférences des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, en vue de mettre davantage en lumière, sur le plan international, les travaux et les conclusions des réunions intergouvernementales consacrées à l'élaboration des politiques environnementales; sensibilisation aux problèmes d'environnement et renforcement de l'impact des activités du PNUE (2);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications périodiques : magazines *Notre Planète* (8) et *Tunza* (8); rapport annuel du PNUE et autres périodiques (2);
  - ii) Expositions, visites guidées et exposés : expositions et présentations audiovisuelles lors de grandes réunions intergouvernementales et de conférences et autres manifestations sur l'environnement pour appuyer les activités du PNUE de manière à accroître l'impact, la sensibilisation et l'accent mis sur les questions environnementales (2); visites guidées et exposés à l'intention de délégations gouvernementales, de groupes du secteur privé, d'organisations de la société civile, d'institutions d'enseignement, des médias et d'autres groupes de visiteurs (2);
  - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : magazines du PNUE et matériaux d'information ciblés visant à donner plus d'effet à l'action du PNUE (4);
  - iv) Communiqués et conférences de presse : communiqués et points de presse, entretiens avec les médias, lancements, produits audiovisuels, Internet et manifestations spéciales, à l'intention du Directeur exécutif et des divisions du PNUE, en vue d'assurer une diffusion efficace des messages environnementaux du PNUE à travers les médias, l'Internet et des produits audiovisuels ou imprimés, de manière à intensifier la sensibilisation aux questions environnementales et à renforcer l'impact des activités du PNUE (2);
  - v) Manifestations spéciales : systèmes d'attribution et cérémonies de remise de prix (par exemple, le prix Champions de la Terre) pour honorer des dirigeants et des personnes célèbres qui défendent la cause de l'environnement et pour inscrire les questions environnementales au premier plan dans les campagnes de sensibilisation du public et d'action politique (4); campagnes et manifestations publiques avec la participation de parties prenantes venant de la société civile et de groupes d'enfants et de jeunes, pour permettre à ces groupes d'entreprendre des activités pratiques et de grand intérêt qui soient favorables à l'environnement, ainsi que pour accroître la sensibilisation aux questions environnementales (2); organisation de célébrations et de manifestations publiques (par exemple la Journée mondiale de l'environnement), y compris des ateliers, des exposés, des manifestations publiques, des expositions et des concours pour accroître la sensibilisation à des thèmes environnementaux spécifiques, ainsi que pour informer toutes les couches sociales et assurer leur participation à la protection de l'environnement et au développement durable à travers leurs décisions et leurs actions (2);
  - vi) Moyens techniques : site Internet du PNUE (et ses différentes versions linguistiques) et autres sites Internet spécialisés dans des questions techniques, y compris des sites miroirs, conçus pour fournir, dans des guichets uniques, l'accès aux communications, aux matériels de diffusion, aux informations de fond et aux renseignements sur les activités de programme du PNUE, améliorer l'accès à l'information environnementale, accroître la sensibilisation aux problèmes d'environnement et renforcer l'impact des activités du PNUE (1);
  - vii) Ressources ou productions audiovisuelles : films, interventions en lever de rideau, communiqués de presse vidéo, messages d'intérêt général sur des questions environnementales d'actualité à l'intention des principales parties prenantes du PNUE et du grand public et autres produits vidéo à l'appui des activités du PNUE, destinés à accroître l'impact de ces activités et la sensibilisation aux questions environnementales (2);

- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
  - i) Services consultatifs : fourniture de services consultatifs et d'un appui aux grands organismes et comités d'organisation du domaine des sports en vue de promouvoir la prise en compte des considérations environnementales lors des principales manifestations sportives, y compris la création d'installations sportives respectant l'environnement et la mise à contribution de la popularité des sports pour promouvoir la sensibilisation écologique et le respect de l'environnement au sein du public, particulièrement en ce qui concerne les jeunes (8);
  - ii) Stages, ateliers, séminaires : fourniture de services consultatifs et d'un appui sous forme d'ateliers, de matériels didactiques et d'appui à la constitution de réseaux à l'intention de journalistes de l'environnement des pays en développement et des pays à économie en transition, en vue d'améliorer la qualité des reportages dans le domaine de l'environnement et d'aider les journalistes à communiquer les informations sur l'environnement à leurs auditoires, de manière à sensibiliser davantage toutes les couches de la société aux problèmes de l'environnement (4); activités de renforcement des capacités, de sensibilisation à l'environnement et d'échange d'informations sous forme de conférences, de publications, de manifestations et de communautés virtuelles (en ligne) pour les jeunes et les enfants dans le cadre de la stratégie Tunza du PNUE, en vue de former une génération de citoyens soucieuse de l'environnement et capable d'engager des actions positives (8);
  - iii) Bourses : programme de stages et de service volontaire dans le cadre de la stratégie du PNUE pour les étudiants et les jeunes des pays en développement en vue de les aider à acquérir une expérience pratique et une bonne compréhension des grands problèmes de l'environnement sur le plan mondial ainsi que des activités du PNUE, de manière à les doter des connaissances et du savoir-faire qui leur permettront de devenir des ambassadeurs des jeunes et des émissaires pour les questions d'environnement dans leurs pays d'origine (2);
  - iv) Projets opérationnels : développement, mise en œuvre et renforcement du projet relatif à l'Accès en ligne à la recherche sur l'environnement en coopération avec des partenaires stratégiques (notamment les maisons d'édition) pour assurer le libre accès des partenaires et institutions du monde en développement aux revues et à d'autres informations sur l'environnement, de manière à accroître leur capacité d'intégrer les considérations environnementales aux législations, stratégies de réduction de la pauvreté et plans de développement au niveau national, ainsi qu'à développer les compétences techniques locales et régionales et à améliorer la connaissance des outils et des problèmes environnementaux (1);
- d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
  - i) Services de documentation et de publication : rédaction, production, distribution et vente de publications de base, de produits d'information et de matériels de promotion du PNUE (notamment, gestion du Comité des publications et de la base de données sur les publications du PNUE), en vue d'assurer la bonne qualité et la disponibilité en temps voulu des produits d'information du PNUE (1);
  - ii) Services de bibliothèque : service de bibliothèque et de renseignements à la demande, et notamment ressources électroniques et services en ligne, constituant une référence mondiale en matière de documentation sur l'environnement et une

base de connaissances et d'outils proposés aux pouvoirs publics, au secteur privé, à la société civile, aux institutions d'enseignement, aux médias et au grand public (2) pour la recherche, les services consultatifs et le renforcement des capacités.

Tableau 14.22

**Ressources nécessaires : sous-programme 6**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	1 057,8	1 057,8	7	7
Autres objets de dépense	57,7	57,7	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 115,5</b>	<b>1 115,5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Fonds extrabudgétaires	12 363,4	10 536,0	34	35
<b>Total</b>	<b>13 478,9</b>	<b>11 651,5</b>	<b>41</b>	<b>42</b>

14.70 Le montant de 1 057 800 dollars permettra le maintien de sept postes. Le montant de 57 700 dollars correspond aux autres rubriques, notamment les communications, l'entretien du matériel de bureautique et les autres dépenses opérationnelles.

Tableau 14.23

**Résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations pertinentes des organes de contrôle**

*Brève description de la recommandation*

*Mesures prises pour donner suite à la recommandation*

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/60/7 et Corr.1)

Tout en sachant que le Fonds pour l'environnement mondial a son siège à Washington, le Comité estime qu'il n'y a pas grand intérêt à maintenir en activité deux bureaux géographiquement si proches. Il recommande donc au PNUE d'envisager de déplacer son Bureau régional pour l'Amérique du Nord de Washington à New York pour bénéficier de la proximité immédiate des fonds et programmes des Nations Unies dont les activités l'intéressent et éviter de faire deux fois la même chose. Les activités de liaison pourraient alors être coordonnées par l'unique bureau du PNUE en Amérique du Nord (par. IV.43).

Le PNUE a présenté un document au Comité lorsqu'il a été envisagé de regrouper les locaux du PNUE à Washington avec ceux de New York. Une analyse approfondie du rôle, des fonctions et du mandat des bureaux du PNUE a été présentée dans un rapport du Secrétaire général (A/59/395) en date du 1<sup>er</sup> octobre 2004. Un rapport de suivi sur les postes inscrits au budget ordinaire (A/59/22), a été publié le 3 novembre 2005.

Le Comité ne doute pas que le PNUE, à l'avenir, prendra l'initiative de proposer ses compétences

Il a été pris note de ce conseil.

*Brève description de la recommandation**Mesures prises pour donner suite à la recommandation*

aux missions, qu'il s'agisse de missions de maintien de la paix ou de missions humanitaires, et continuera de donner des orientations en matière de surveillance des aspects écologiques des activités des organismes des Nations Unies (par. IV.44).

**Comité des commissaires aux comptes**

[A/61/5/Add.6 (chap. II)]

Le PNUE devrait réviser les engagements conformément à la règle de gestion financière 105.9 et aux Normes comptables du système des Nations Unies [par. 10 a)].

Le PNUE devrait poursuivre ses efforts de collecte des contributions volontaires annoncées depuis longtemps par des pays contributeurs mais non versées et appeler l'attention de la Réunion des parties sur la nécessité de passer par pertes et profits les sommes qui auraient dû être versées depuis longtemps [par. 10 b)].

Le PNUE devrait appliquer strictement la règle imposant de présenter les bordereaux de remboursement de frais de voyage dans les deux semaines qui suivent l'achèvement du voyage, recouvrer, par retenue sur les salaires, les avances non apurées dans le délai prescrit et limiter les avances en espèces visées dans l'instruction administrative ST/AI/2000/20 [par. 10 c)].

Le PNUE devrait veiller à ce que les comptes soient apurés dès que les états financiers vérifiés sont disponibles et à ce que les ajustements qui en découleraient soient effectués [par. 10 d)].

Le PNUE devrait imposer aux agents certificateurs de veiller à ce que les dépenses des projets ne dépassent pas les limites des budgets/allocations de crédits approuvés [par. 10 e)].

Le PNUE devrait prier le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'instaurer une coordination étroite avec le siège du PNUE pour doter les coordonnateurs de projet de moyens de contrôle budgétaire adéquats [par. 10 f)].

Cette recommandation a été acceptée et devrait être appliquée d'ici à l'échéance d'avril 2007.

Ce problème a été signalé à la Réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui décide de toute passation par pertes et profits. La question est à l'étude.

Cette recommandation a été acceptée et devrait être appliquée à l'échéance de la fin avril 2007.

Cette recommandation a été acceptée et a déjà été appliquée.

Cette recommandation a été acceptée et devrait être appliquée à l'échéance de la fin avril 2007.

Cette recommandation a été approuvée puis appliquée par la mise en place du Système intégré de gestion (SIG) au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et par l'établissement de rapports mensuels sur les dépenses que l'administration du Bureau envoie désormais aux coordonnateurs de programme.

*Brève description de la recommandation*

*Mesures prises pour donner suite à la recommandation*

---

Le PNUE devrait veiller à ce que l'assistant aux finances soit tenu de délivrer des reçus officiels conformément à la règle de gestion financière 103.8 [par. 10 g)].

La recommandation a été approuvée puis appliquée, grâce à l'introduction au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du SIG, qui facilite l'entrée directe d'ajustements dans les états de paie dès que le PNUE est informé de la réception de fonds.

Le PNUE devrait délivrer des reçus officiels dans l'ordre strict des numéros d'enregistrement afin que toutes les sommes encaissées soient bien enregistrées et convenablement comptabilisées pendant la période au cours de laquelle elles ont été effectivement reçues et veiller à ce que l'agent des services généraux chargé des encaissements soit officiellement habilité à cet effet conformément à la règle de gestion financière 103.8 [par. 10 h)].

La recommandation a été approuvée et a déjà été appliquée. L'administration délivre désormais des reçus officiels dans l'ordre strict des numéros d'enregistrement et a officiellement habilité à cet effet l'agent des services généraux chargé des encaissements (assistant financier).

Le PNUE devrait se conformer aux dispositions du paragraphe 50 des Normes comptables du système des Nations Unies en ce qui concerne la note 2 l) ii) aux états financiers, et aux instructions administratives régissant la gestion du matériel durable [par. 10 i)].

La recommandation a été approuvée. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a été avisé par la CESAP qu'un inventaire des articles groupés par lots et appartenant au PNUE serait effectué. La situation au Bureau régional pour l'Afrique est en voie de règlement dans le cadre de la gestion d'ensemble des stocks au niveau du siège du PNUE.

Le PNUE devrait se conformer aux instructions administratives régissant le recrutement, la rémunération et l'évaluation des résultats des consultants et vacataires et reprogrammer le Système intégré de comptabilité et de budgétisation afin de régler le problème des types de contrat [par. 10 j)].

La recommandation a été approuvée et appliquée en utilisant une liste d'éléments à vérifier pour le recrutement et la gestion des consultants et vacataires.

Le PNUE devrait prendre des dispositions pour réaliser l'objectif de la parité des sexes fixé par l'Assemblée générale [par. 10 k)].

La recommandation a été acceptée. Le PNUE prend des dispositions pour atteindre l'objectif de la parité des sexes au rythme de 2 % par an dans le cadre de son plan d'action sur les ressources humaines signé par le Directeur exécutif du Programme et le Sous-Secrétaire général aux ressources humaines.

Le PNUE devrait accélérer la clôture des fonds d'affectation spéciale inactifs, conformément aux accords régissant ces fonds et aux décisions pertinentes du Conseil d'administration [par. 10 l)].

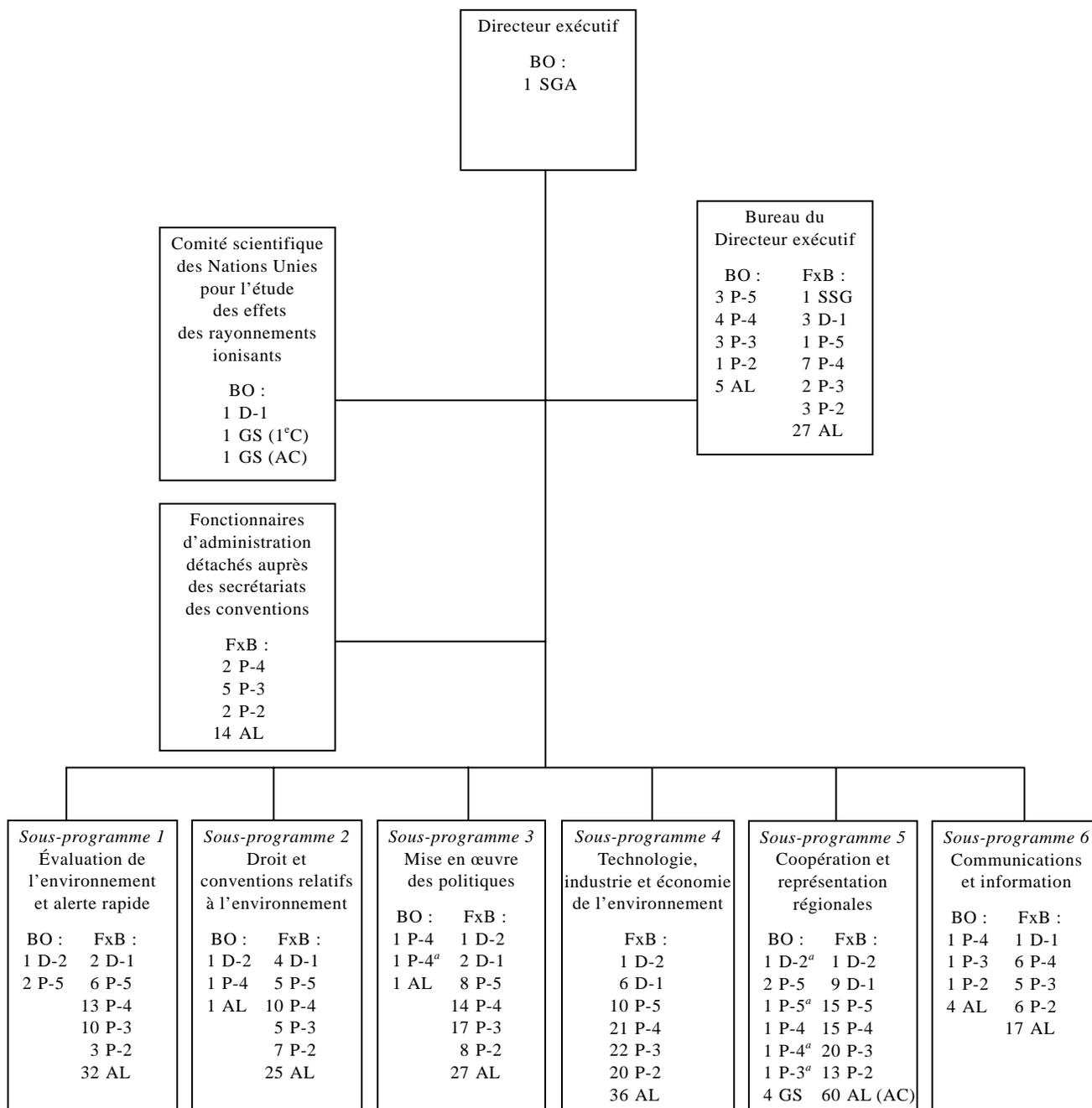
Cette recommandation a été acceptée et devrait être appliquée à l'échéance de la fin avril 2007.

Le PNUE devrait veiller à ce que les projets soient approuvés par le Groupe chargé de l'approbation des projets ou le Service du budget et de la gestion financière, selon le cas, avant leur exécution [par. 10 m)].

Cette recommandation a été acceptée et devrait être appliquée à l'échéance de la fin avril 2007.

---

**Programme des Nations Unies pour l'environnement :  
organigramme et répartition des postes proposés  
pour l'exercice biennal 2008-2009**



*Abréviations* : SSG = Sous-secrétaire général; BO = budget ordinaire; GS = agent des services généraux; 1°C = 1<sup>re</sup> classe; AC = autres classes, FxB = fonds extrabudgétaires; AL = agent local.

<sup>a</sup> Poste provenant d'un autre service.

## Annexe

### Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
<b>1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide</b>			
Activité prévue 14.36 b) i)	Quatrième édition du rapport intitulé <i>Avenir de l'environnement mondial</i> , examinant l'état de l'environnement aux niveaux mondial et inframondial sur la base de données et informations scientifiques à jour et des indications du Comité consultatif scientifique et en collaboration avec les gouvernements, les institutions scientifiques et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales	2	La publication de la quatrième édition du rapport intitulé <i>Avenir de l'environnement mondial</i> est prévue en octobre 2007. Le cycle de production de ce rapport étant de cinq ans, sa prochaine édition ne paraîtra pas en 2008-2009.
Ajouté à la demande d'organes délibérants	Document d'information 116, intitulé « Recent Development in the Biological Prospecting », présenté à la XXIX <sup>e</sup> Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique, qui s'est tenue à Édimbourg (Royaume-Uni), du 12 au 23 juin 2006	1	Activité mise en œuvre
<b>Total, sous-programme 1</b>		<b>3</b>	
<b>2. Droit et conventions en matière d'environnement</b>			
Reconduit	Projet de plan d'action pour le PNUE concernant l'impact sur la santé des modifications de l'environnement, devant être approuvé par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement	1	Activité sur le point d'être terminée
Ajouté à la demande d'organes délibérants	Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition universelle du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement »	1	Activité terminée
Activité prévue 14.61 a) iii)	Réunions du Groupe consultatif informel d'experts sur la biotechnologie et la génomique afin de traiter de questions découlant des accords multilatéraux sur l'environnement ayant trait à la diversité biologique	1	Les activités prévues ont été menées à bien et le groupe d'experts a rempli sa mission.
Activité prévue 14.61 a) iii)	Réunions du Groupe consultatif informel d'experts sur l'accès et la mise en commun des avantages, établi par le Directeur exécutif en vue de déterminer les domaines dans lesquels des contributions (guides, inventaires des meilleures pratiques, recueils des	3	Les services dont le groupe d'experts était chargé ne sont plus nécessaires.

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	mesures existantes, etc.) pourraient être apportées à l'appui des travaux des processus intergouvernementaux pertinents (notamment la Convention sur la diversité biologique et le Traité international sur les ressources phytogénésiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale du commerce)		
Activité prévue 14.41 b) i)	Distribution du <i>Registre des conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement</i> (dans les six langues officielles de l'ONU) à tous les gouvernements et organisations compétentes	1	Les coûts de production étant élevés, le Registre sera mis à jour et publié en ligne. Ces coûts figureront donc dans la catégorie « documents techniques » pendant la période 2008-2009. Toutefois, lorsque des mises à jour importantes le justifieront, une nouvelle version du Registre sera imprimée.
Activité prévue 14.46 b) i)	Recueil de lois environnementales des pays africains; décisions judiciaires en matière d'environnement; recueils de jurisprudence nationale dans le domaine de l'environnement; études de cas nationales sur le droit de l'environnement	4	Le Recueil sera mis à jour et publié sur le Web car les coûts de production sont élevés. Ces coûts figureront donc dans la catégorie « documents techniques » pendant la période 2008-2009. Toutefois, lorsque des mises à jour importantes le justifieront, une nouvelle version du Recueil sera imprimée.
Activité prévue 14.41 c) iii)	Programme de détachement de juristes des gouvernements de pays en développement et de pays à économie en transition pour travailler temporairement au Service du droit de l'environnement du PNUE en vue d'acquérir une formation et une expérience pertinentes	3	L'administration de ce programme posant des difficultés pratiques, la possibilité de le poursuivre pendant la période 2008-2009 est en cours d'évaluation.
<b>Total, sous-programme 2</b>		<b>14</b>	
<b>3. Mise en œuvre des politiques environnementales</b>			
Activité prévue 14.46 a) i)	Secrétariat mixte organisé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour la deuxième Réunion intergouvernementale sur les grands singes et le Programme pour la survie des grands singes (2007); documents en vue	3	Activité terminée

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	de la Réunion intergouvernementale concernant le Programme pour la survie des grands singes (5 documents établis avant la session); et deuxième et troisième réunions du Conseil du Programme pour la survie des grands singes (3)		
Activité prévue 14.46 a) i)	Deuxième Réunion intergouvernementale de 2006 sur le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres	1	Activité terminée
Activité prévue 14.46 a) ii)	Rapport au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement au sujet des résultats de la Conférence de Maurice consacrée à un examen décennal du Programme d'action de la Barbade pour les petits États insulaires en développement	1	Activité terminée
<b>Total, sous-programme 3</b>		<b>5</b>	
<b>4. Technologie, industrie et économie</b>			
Activité prévue 14.51 a) i)	Assurer le service des réunions du groupe d'experts sur la gestion des eaux dans les zones sujettes à des catastrophes, pour donner des conseils sur la mise au point de produits de renforcement des capacités et la promotion de technologies écologiquement rationnelles, en mettant particulièrement l'accent sur les terres marécageuses	3	Les services fournis par le groupe d'experts ne seront plus nécessaires pendant la période 2008-2009.
Activité prévue 14.51 b) i)	Rapports de la série « Engaging Stakeholders »	2	Pour atteindre un plus vaste public tout en conservant des coûts de production peu élevés, les rapports de cette série seront publiés sur le site Web de la division.
Activité prévue 14.51 b) vi)	Publication technique sur les questions énergétiques relatives à l'industrie du bâtiment et des travaux publics	1	Activité terminée
<b>Total, sous-programme 4</b>		<b>6</b>	
<b>5. Coopération et représentation régionales</b>			
Activité prévue 14.56 b) i)	(Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes) Série du réseau de formation sur l'environnement consacrée aux questions environnementales prioritaires	4	L'utilité de cette série de publications est en cours d'évaluation et il pourrait prochainement être proposé de les remplacer.

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Activité prévue 14.56 b) i)	(Bureau régional pour l'Asie occidentale) Plusieurs dossiers sur le droit, l'éducation et la sensibilisation dans le domaine de l'environnement, dont des directives législatives et une législation type	2	Ces dossiers ne seront pas publiés séparément. Le sous-programme contribuera plutôt davantage à la production de l' <i>Environmental Law Bulletin</i> et du <i>Registre des conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement</i> au titre du sous-programme 2
Activité prévue 14.56 b) iv)	Visites guidées et exposés à l'intention de délégations gouvernementales, de donateurs, de groupes de la société civile, d'étudiants, d'associations industrielles et d'autres groupes actifs dans le domaine de l'environnement, y compris des expositions au cours de la Conférence des ministres africains de l'environnement, de la session du Conseil d'administration et d'autres instances	9	Ces activités faisant partie intégrante de la fonction de représentation, il a été décidé de ne pas en faire état expressément.
Activité prévue 14.56 b) iv)	Visites guidées et exposés à l'intention de délégations gouvernementales, de donateurs, de groupes de la société civile, d'étudiants, d'associations industrielles et d'autres groupes actifs dans le domaine de l'environnement	6	Ces activités faisant partie intégrante de la fonction de représentation, il a été décidé de ne pas en faire état expressément.
Activité prévue 14.56 b) iv)	Visites guidées et exposés à l'intention de délégations gouvernementales, de donateurs, de groupes de la société civile, d'étudiants, d'associations industrielles et d'autres groupes actifs dans le domaine de l'environnement	10	Ces activités faisant partie intégrante de la fonction de représentation, il a été décidé de ne pas en faire état expressément.
Activité prévue 14.56 b) iv)	Visites guidées et exposés à l'intention de délégations gouvernementales, de donateurs, de groupes de la société civile, d'étudiants, d'associations industrielles et d'autres groupes actifs dans le domaine de l'environnement	12	Ces activités faisant partie intégrante de la fonction de représentation, il a été décidé de ne pas en faire état expressément.
Activité prévue 14.56 b) iv)	Visites guidées et exposés à l'intention de délégations gouvernementales, de donateurs, de groupes de la société civile, d'étudiants, d'associations industrielles et d'autres groupes actifs dans le domaine de l'environnement	6	Ces activités faisant partie intégrante de la fonction de représentation, il a été décidé de ne pas en faire état expressément.
<b>Total sous-programme 5</b>		<b>49</b>	

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
<b>6. Communication et information</b>			
Activité prévue 14.56 b) i)	Catalogue des publications du PNUE	2	Des mises à jour du catalogue seront publiées régulièrement sur le site Web du PNUE. Une nouvelle version du catalogue sera imprimée lorsque l'importance des mises à jour le rendra nécessaire.
<b>Total sous-programme 6</b>		<b>2</b>	
<b>Grand total</b>		<b>79</b>	